

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2411

25 octobre 2007

SOMMAIRE

Abacab S.à r.l.	115712	Jigam Strategy Sàrl	115724
Aerium S.A.	115720	K13 Holding S.A.	115715
Aerium S.A.	115722	Kalnis International S.A.	115711
AMB Canada Holding S.à r.l.	115727	Lascaux S.A.	115723
Antipodes S.A.	115723	Libretti HOLDING S.à r.l.	115714
Arial S.A.	115710	Libretti HOLDING S.à r.l.	115715
Arial S.A.	115710	MF Equities S.à r.l.	115727
Arial S.A.	115711	Motor Car Leasing S.A.	115715
Avalan Consulting A.G.	115715	Motor Car Leasing S.A.	115721
Axima Services S.A.	115713	Myra S.à r.l.	115719
Brown Holding S.A.	115714	Nupur Holding S.A.	115714
Carmeuse Holding S.A.	115724	Nupur Holding S.A.	115714
Corp Immo A.G.	115725	PIMAR Luxembourg Sàrl	115711
Cross Falls Holding S.A.	115728	Plénitude S.A.	115728
Cyclops Holding S.à r.l.	115723	Real Trading Holding S.à r.l.	115713
Dalor Properties S.à r.l.	115728	Resilient Flooring Industries S.A.	115726
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Matar	115725	Riace Invest S.A.	115711
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Sadir	115724	Rural Impulse Fund S.A., Sicav-FIS	115682
Electa International Advisory S.A.	115726	Safe Side Holding S.A.	115728
Entreprise de Toiture Schaal Alex S.à r.l.	115719	Seward S.A.	115712
Estro	115723	Sinagua S.A.	115725
E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l.	115721	Société d'Engineering et de Participations Immobilières	115712
Fulmin Investments S.A.	115721	Stesa S.A.	115719
Gabrifin S.A.	115712	Swedmec S.à r.l.	115727
H.E.R.A. Holding S.à r.l.	115719	Synchan Management Invest S.C.A.	115727
INTAX Steuerberatung A.G.	115713	Syntonia S.A.	115726
International Automotive Components Group S.à r.l.	115721	VIK Investment Holding S.à r.l.	115713
IVC Luxembourg	115726	Vittoria Corporation S.à r.l.	115725
Jigam Strategy	115724	Voosenfruit S.à r.l.	115722
		Voosenfruit S.à r.l.	115722
		Voosenfruit S.à r.l.	115722

Rural Impulse Fund S.A., Sicav-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 132.002.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first day of August.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INCOFIN CVSO, a co-operative company with limited liability with social objectives, incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Ravensteinstraat 1, 9000 Gent, and registered with the Legal Entities Register under enterprise number 0448.125.845,

duly represented by Mr Louis de Cannière, managing director, residing in Wilrijk, Belgium, by virtue of a proxy under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société anonyme qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable- fonds d'investissement spécialisé»), which it declares organised as follows:

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Definitions.

«A» Class Shareholders» means the holders for the time being of an «A» Class Share issued by the Company;

«A» Class Shares» means ordinary shares of no par value in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in these articles of incorporation;

«Administrative Agent» means KREDIETRUST LUXEMBOURG SA, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 11, rue Aldringen L- 2960 Luxembourg;

«Affiliate» means any person that, directly or indirectly, controls, is under common control with, or is controlled by a Shareholder. For the purposes of this definition «control» (including, with its correlative meanings, the terms «controlled by» and «under common control with»), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or by contract or otherwise. «Control» shall be deemed to exist where a person owns or holds, directly or indirectly, a greater than fifty per cent (50%) beneficial equity interest in another person;

«Articles» means the articles of incorporation of the Company as duly amended, adopted and registered with the CSSF;

«B» Class Shareholder» means the Fund Advisor or any other person that may from time to time, replace the Fund Advisor;

«B» Class Share» means B ordinary share of no par value each in the capital of the Company, the purpose of which is to entitle its holders to Carried Interest in the Company upon its dissolution and having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

«Board of Directors» means the board of directors of the Company in accordance with article 14;

«Business Day» means a weekday on which banks are normally open for business in Luxembourg;

«Carried Interest» means the portion of the total liquidated assets of the Company as is payable to the «B» Class Shareholders pursuant to article 27;

«Conflicts of interest» Conflicts of interests arise from situations where a party has a personal and direct financial interest conflicting with that of the Fund or where such party is member of a corporate body of another fund whose interest may conflict with that of the Fund.

«Custodian» means KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 43, boulevard Royal, 2995 Luxembourg;

«Debt to Investment Ratio» means the ratio of Total Senior Debt to the Total Investors' Contributions, which, for so long as the Loan Loss Reserve is less than 2.5% of the MFI Investments, shall at no time exceed 0.9: 1 (90%) but, as soon as the Loan Loss Reserve is equal to or in excess of 2.5% of the MFI Investments, may increase to, but shall at no time exceed, a maximum of 1: 1 (100%). As the Company shall raise Senior Debt in both Euro and US Dollars, foreign exchange losses or gains between US Dollars and Euro shall not be taken into account for the calculation of the Debt to Investment Ratio;

«Deed of Adherence» means a deed pursuant to which, inter alia, any Permitted Transferee of any Shares, or any additional Shareholder shall become bound by and entitled to the benefit of the provisions of the Issue Document;

«Eligible Investors» means Institutional Investors, Professional Investors and/or other Well-Informed Investors within the meaning of article 2 of the Law;

«Euro» means the legal currency of the European Monetary Union;

«Family Group» In relation to a body corporate, any Subsidiary or Holding Company (as this term is defined under the term «Subsidiary» here below) thereof and any Subsidiary of any such Holding Company and, in relation to a party who is an individual, his spouse and his children and grandchildren (including step and adopted children and step and adopted children of his children) and trustees of family trusts.

«Fund Advisor» means INCOFIN, or any replacing fund advisor appointed by the general meeting of shareholders;

«Hurdle Rate» means an Internal Rate of Return of 10% per annum;

«Institutional Investors» means investors who qualify as institutional investors according to the Luxembourg laws and regulations;

«Internal Rate of Return» means the cumulative internal rate of return of the Shareholders (calculated as provided below), as of any date, where the internal rate of return for the «A» Class Shareholders shall be the annually compounded discount rate which results in the following amount having a net present value equal to zero:

(i) the amount of aggregate distributions, if any, distributed to the «A» Class Shareholders from time to time on a cumulative basis through such date and the net proceeds of the Company's liquidation at the date of dissolution of the Company, minus

(ii) the aggregate amount invested by the «A» Class Shareholders to subscribe for Shares;

«Investment Committee» means the investment committee of the Company, designated by the Board of Directors;

«Investment Committee Majority» means a majority vote of the Investment Committee in favour of any resolution;

«Investment Committee Special Majority» means a 75% vote of the Investment Committee in favour of any resolution;

«Investors» means «A» Class Shareholders and Mezzanine Noteholders. «Investor» means any one of them;

«Investors' Contribution» means at any time in respect of each Investor, the aggregate amount of the «A» Class Shares and Mezzanine Notes it has subscribed, and fully paid up, in respect of the Company;

«Issue Document» means the present issue document of the Company, as may be amended from time to time;

«Law» means the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds;

«Mezzanine Noteholders» means all Investors that hold Mezzanine Notes;

«Mezzanine Notes» means any mezzanine notes issued by the Company;

«MFIs» means Microfinance Institutions;

«MN Contribution» means in respect of each Mezzanine Noteholder the aggregate amount of the Mezzanine Notes it has subscribed and paid for;

«Net Asset Value» means the net asset value of the Company as determined pursuant to Article 11 «Net Asset Value»;

«Net Asset Value per Share» means the Net Asset Value per Share determined in accordance with the relevant provisions described in Article 11 «Net Asset Value»;

«Permitted Transferee» means in relation to an «A» Class Shareholder or «B» Class Shareholder:

(i) an Affiliate of any of such Shareholders that does not fall on an exclusion list in connection with (without limitation) money laundering, terrorism or the financing of terrorism or other such criminal pursuits; and

(ii) in the case of EIB, either any Affiliate, or at the request of an EU Member State or the European Commission, a public entity;

«Related Funds» means the following funds or facilities: IMPULSE MICROFINANCE INVESTMENT FUND, INCOFIN and any future funds managed by INCOFIN, VDK MFI Loan Portfolio and Volksvermogen. «Related Fund» means any one of them;

«Securities» means any securities issued by the Company, including Shares, Mezzanine Notes and Senior Debts;

«Senior Debts» means loans made to the Company by the senior lenders, provided that such loans have been previously agreed by the Supervisory Board;

«Share Contribution» means at any time, in respect of each Shareholder the aggregate amount of the «A» Class Shares it has subscribed and paid for;

«Shares» means any shares in the Company subscribed by any Shareholder;

«Shareholder(s)» means all or any of the Shareholders of the Company;

«Subsidiary» means in relation to any company, another company:

(i) Where the first mentioned company holds a majority of the voting rights in the second mentioned company; or

(ii) Where the first mentioned company is a Shareholder of the second mentioned company and has the right to appoint or remove a majority of the board of the second company; or

(iii) Where the first mentioned company is a Shareholder of the second mentioned company and controls alone or jointly with any family group member or Shareholder a majority of the voting rights in the second mentioned company, and a company is a «Holding Company» of any company which is itself a Subsidiary of the first mentioned company;

«Subscription Agreement» means the document signed or to be signed by an Investor who desires to subscribe to Shares and/or Mezzanine Notes and by which this Investor irrevocably applies for Shares and/or Mezzanine Notes;

«Supervisory Board» means the supervisory board of the Company made and constituted in accordance with article 13;

«Supervisory Board Majority» means a majority vote of the Supervisory Board in favour of any resolution;

«Supervisory Board Special Majority» means a 75% vote of the Supervisory Board in favour of any resolution;

«Total Investors' Contributions» means at any time, the aggregate amount of all fully paid up Share Contributions and issued Mezzanine Notes;

«Total Senior Debt» means at any time, the aggregate amount of all Senior Debt;

«USD» means United States dollars, the legal currency of the United States of America;

All references herein to time are to Central European Time (CET) unless otherwise indicated.

Words importing the singular shall, where the context permits, include the plural and vice versa.

Art. 2. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable- fonds d'investissement spécialisé») subject to the Law under the name of RURAL IMPULSE FUND S.A., SICAV-FIS (hereinafter the «Company»).

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

Art. 4. Duration. The Company is established for a limited period of 10 years. The term of the Company may be extended for two successive periods of one-year by decision of the general meeting of Shareholders, with the prior approval of the Mezzanine Noteholders. In any event, if the Mezzanine Notes have not been settled on the 10th anniversary of the Company's incorporation, the term of the Company shall be extended by one (1) year and, as the case may be, by an additional year in order to allow time to wind up investments in order to pay off the outstanding obligations of the Company.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders, with the prior approval of the Mezzanine Noteholders, adopted in the manner described in Article 28 hereof.

Art. 5. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it, in securities and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law.

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 6. Share Capital - Classes of Shares and Notes. The capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-). The minimum capital of the Company must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorized as a specialized investment fund under Luxembourg law.

The Shares to be issued pursuant to Article 8 hereof may, as the Board of Directors shall determine with the unanimous consent of the Supervisory Board and with the prior approval given by a 75% majority vote of the extraordinary general meeting of Shareholders, be of different classes. The Company currently issues «A» Class Shares and «B» Class Shares. Both «A» Class Shares and «B» Class Shares shall have voting right but only «B» Class Shares shall have a right to Carried Interest upon liquidation.

The initial capital is fixed at fifty thousand one hundred US Dollars (USD 50,100.-) divided into five hundred (500) «A» Class Shares and one (1) «B» Class Share, of no par value.

Shares will be exclusively restricted to Investors who qualify as Eligible Investors within the meaning of article 2 of the Law.

In addition, the Board of Directors may issue debt instruments such as notes.

The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in securities of any kind and other assets pursuant to the investment policy for the Company (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the diversification requirement set forth by law.

During the entire life of the Company, existing Shareholders will have pre-emptive rights in accordance with Luxembourg law. Subject to article 7(2), if and when any Shareholder wishes to sell all or part of its Shares pursuant to an irrevocable offer made in writing in good faith by a third party such transfer shall be subject to the prior approval of the Supervisory Board upon which approval the other Shareholders will have a pre-emptive right to purchase such shares on

the same terms and conditions as those of the offer or the right to sell a proportionate part of their own shares to the transferee on said terms and conditions.

Art. 7. Form of Shares.

(1) Shares shall only be issued in registered form.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

(2) During 36 months after the day of incorporation of the company, no transfer of «A» Class Shares to third parties, excluding Permitted Transferees, may take place (the «Lock-up Period»). After the Lock-up Period, transfers of «A» Class Shares will be subject to the Supervisory Board's majority prior approval, except for transfers to Permitted Transferees and shall be in compliance with the requirements of the Law.

Without prejudice to the provisions of Article 6 on pre-emptive right, the Shares will be transferable to Eligible Investors within the meaning of article 2 of the Law. Transfer of registered shares shall be effected (i) by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of registered Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore and, (ii) upon delivery to the Company of the transfer form duly fulfilled and signed by the transferee and the transferor and (iii) acceptance of the new investor by the Board of Directors, the Supervisory Board and the transfer agent unless otherwise provided for in the Issue Document and (iv) entry into the Deed of Adherence. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by one or more members of the Board of Directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

(5) The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote, except to the extent their number is so that they represent a whole Share, but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of Shares on a pro rata basis.

Art. 8. Issue of Shares. Without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued, the Board of Directors may further issue fully paid-up Shares at any time, at a subscription price of one hundred dollars (USD 100.-), until the share capital reaches an aggregate amount of nine million dollars (USD 9,000,000.-).

Once the share capital reaches an aggregate amount of nine million dollars (USD 9,000,000.-), the Board of Directors may with the unanimous consent of the Supervisory Board and with the prior approval of a 75% majority vote of the extraordinary general meeting of Shareholders offer new Shares for subscription for a price which shall be equal to the Net Asset Value per Share as determined in compliance with Article 11 hereof.

Art. 9. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended investment fund. Consequently, Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The Company may redeem its «A» Class Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company and provided that the Supervisory Board approves this unanimously and with a prior approval given by a 75% majority vote of the extraordinary general meeting of Shareholders, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these articles of association (the «Articles») and the Issue Document.

The redemption price of «A» Class Shares shall be the Net Asset Value per Share determined in accordance with the provisions of Article 11 less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Issue Document for the Shares.

The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

In the event that the Fund Advisor's appointment is terminated, the Company shall redeem the «B» Class Share held by the Fund Advisor at the subscription price and hold it until such time as a replacement fund advisor is appointed. Upon appointment of a replacement fund advisor, the «B» Class Share shall be transferred to the replacement fund advisor at the initial subscription price.

The redemption price per Share shall be paid within a period as determined by the Board of Directors which shall not exceed ten Business Days from the relevant Valuation Date, provided that the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 11 hereof.

No redemption payments on the Shares, shall occur in case of an event of default under the terms and conditions of the Mezzanine Notes, or in case of any outstanding redemption payments to the Mezzanine Noteholders.

All redeemed Shares may be cancelled.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such class or classes of Shares equal in value (calculated in the manner described in Article 11) as of the redemption day, on which the redemption price is calculated, to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of Shares of the relevant class or classes of Shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as «Prohibited Persons»). Such prohibited Persons include, but are not limited to, investors who do not qualify as Eligible Investors within the meaning of article 2 of the Law.

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any Shares and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «Purchase Notice») upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price (as defined below) will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice; his name shall be removed from the register of Shareholders.

(2) The price at which each such Share is to be purchased (the «Purchase Price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of Shares in the Company preceding the date of the purchase notice as determined in accordance with Article 11 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank. Any redemption proceeds receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of

Shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

«Prohibited Person» as used herein does neither include any subscriber to Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Shares nor any securities dealer who acquires Shares with a view to their distribution in connection with an issue of Shares by the Company.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any Shareholder all Shares held by such Shareholder without delay. In such event, clause D (1) here above shall not apply.

Whenever used in these Articles, the terms «U.S. Person» has the meaning ascribed to that term in Regulation S of the United States Securities Act of 1933, as amended.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value, will be determined in USD by the Administrative Agent under the responsibility of the Board of Directors as at the last Business Day of the months of March, June, September and December. Each of such dates of determination of the Net Asset Value is referred herein as the «Valuation Date». The calculation of the Net Asset Value will be based on the situation as per the close of each three-month period. The Net Asset Value will be calculated within 45 days after the close of such three month period. It will however be calculated within 90 days after the end of each fiscal year.

The Net Asset Value per Share is determined by dividing the value of the total assets of the Company less the liabilities of the Company by the total number of Shares outstanding on any Valuation Date.

The value of the assets of the Fund shall be determined according to Luxembourg GAAP as follows:

Investments in MFIs and financial intermediaries

- The value of loans or bonds shall be the full amount of the loan's or bond's outstanding principal, and interest unless in case the same is unlikely to be repaid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof. The value shall be converted into USD at the exchange rate prevailing on the Valuation Date.

- Equity investments shall be valued according to the «lower of cost or market value principle». As a consequence, shareholdings will be valued at their acquisition value, except in case an equity investment is affected by a depreciation, due to market circumstances, to the profitability or to the MFIs prospects, in which case a devaluation of the shareholding will be applied.

- The value of cash dividends declared and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in case the same is unlikely to be received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof. The value shall be converted into USD at the exchange rate prevailing on the Valuation Date.

- At every Valuation Date, the Company shall value its spot and forward positions resulting from the swap contracts it has concluded in view of currency risk hedging. In this context, all contingent results, including revaluations, resulting from forward transactions shall be registered. Unhedged foreign exchange forward transactions shall be valued individually on the basis exchange rates prevailing at Valuation Date. Revaluations shall be neglected and devaluations shall be registered.

- Financial instruments consisting of forward transactions with respect to interest rate swaps, which are negotiated on a private market and are not allocated to specific assets or liabilities, are valued at market prices. Unrealized devaluations shall be registered, whereas contingent revaluations shall be neglected. Financial instruments consisting of forward transactions with respect to interest rate swaps, which are negotiated on a private market and concluded in the context of covering the Company's interest rate exposure, are not submitted to market valuation.

Alternative Investments

The alternative investments include any investment of the Company other than MFIs and financial intermediaries. Alternative investments include money market instruments, cash deposits, term deposits, bonds and similar instruments.

- The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

- The value of securities which are listed on any stock exchange or dealt in on any regulated, recognised, open to the public and functioning regularly market is based on the last available price.

- If applicable, the value of the alternative investments so obtained shall be converted into USD at the exchange rate prevailing on the Valuation Date.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

For the purpose of calculating the trading Net Asset Value per Share used for issuance and redemptions of Shares, the Company uses valuation principles as described above. The Annual Report of the Fund will include a reconciliation between the trading Net Asset Value per Share as per valuation principles described above and a Net Asset Value per Share calculated as per valuation principles in line with International Financial Reporting Standards (IFRS).

Art. 12. Suspension of the Calculation of the Net Asset Value. The Company may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of Shares in exceptional cases where circumstances so require and may notably do so in any of the following events:

when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility or power of the Company, disposal of assets held by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of the Shareholders or if in the opinion of the Company redemption prices cannot fairly be calculated;

in the event of a breakdown of the means of communications normally used for valuing any part of the Company or if for any reason the value of any part of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required; or

if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Company cannot be effected at the normal rates of exchange.

Any Shareholder having asked to be informed of the Net Asset Value will be informed of any such suspension.

Title III. Administration and supervision

The Company shall be managed, in accordance with the provisions of article 60 bis-1 through article 60 bis-19 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, by a Board of Directors, under the permanent supervision of a Supervisory Board

Unless otherwise provided for in these Articles of Incorporation, the provisions of Article 60bis-1 to 60bis-19 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies regarding public companies having a Board of Directors and a Supervisory Board shall be applicable.

Art. 13. Supervisory Board. The operations of the Company shall be supervised by a Supervisory Board composed of four (4) members at least, who need not be Shareholders of the Company. In the event the general meeting of Shareholders ascertains that a sole Shareholder holds the entirety of the Company's Shares, the Supervisory Board may be composed by a sole member.

The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority of votes in the general meeting of Shareholders who also resolves on their remuneration. The term of the office of a member of the Supervisory Board may not exceed six years and the members of the Supervisory Board shall hold office until their successors are elected. Any member of the Supervisory Board may be removed at any time with or without cause by a simple majority of votes in the general meeting of Shareholders. Each Shareholder or group of Shareholders holding individually or jointly at least 15% of the Shares of the Company and each Investor holding individually at least 35% of the Mezzanine Notes shall have the right to propose a member of the Supervisory Board from a list of candidates proposed by each Investor

The members of the Supervisory Board may be re-elected for consecutive terms of office.

In the event of a legal entity being appointed as member of the Supervisory Board, such legal entity shall appoint a permanent representative who will exercise the mandate in the name and on behalf of such legal entity. The legal entity may withdraw its representative only by appointing a successor at the same time.

The management of the Company by the Board of Directors shall be supervised by the Supervisory Board. The Supervisory Board does not take an active part in the management of the Company and has no competence in this regard. The Supervisory Board has no power to bind the Company towards third parties.

The Board of Directors shall make a written quarterly report to the Supervisory Board on the current situation of business of the Company and shall provide the Supervisory Board, upon the latter's request and in due time, with any information and documents susceptible of having a significant impact on the Company's situation of business.

The Supervisory Board is entitled to the broadest information to be given by the Board of Directors and it may at any time, access the accounting books and any other Company's documents and it may scrutinize in any way deemed necessary for the accomplishment of its tasks.

No member of the Supervisory Board can be member of the Board of Directors at the same time.

In addition to responsibilities provided for by law, the Supervisory Board shall operate pursuant to the following provisions: (i) the Supervisory Board shall meet as often as is necessary to fulfill its functions but in any event no less than one (1) time per annum, (ii) the attendance of at least three (3) members shall constitute a quorum, and decisions of a simple majority of the votes cast of any such quorum at a meeting shall be decisions of the Supervisory Board (unless a Supervisory Board Special Majority is required) (iii) members of the Supervisory Board may participate in a meeting of

the Supervisory Board by means of a conference telephone or similar communication equipment by means of which all individuals participating in the meeting can hear each other, and (iv) any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board shall elect a chairman among its members. It may choose a secretary, who needs not to be a member of the Supervisory Board, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall meet upon call by the chairman or any two members of the Supervisory Board, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the Supervisory Board Majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least ten (10) Business Days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

The Supervisory Board shall be responsible for carrying out the following functions:

- (a) reviewing the general performance of the Company;
- (b) approving the valuation of securities;
- (c) reviewing and approving anticipated services to be performed by the Fund Advisor or its family group in connection with portfolio holdings and/or prospective investments;
- (d) reviewing and approving the Company's annual business plan, annual budget and expenses;
- (e) resolving Conflict of interest issues;
- (f) selecting the members of the Investment Committee; and
- (g) reviewing the deal flows and allocation of deals between the Company and the Related Funds.

Art. 14. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no more than three (3) members, who need not be Shareholders of the Company. In the event the general meeting ascertains that a sole Shareholder holds the entirety of the Company's Shares, the Company may be managed by a sole member. Such management shall be effective until the annual general meeting taking place after the Company ascertains that its Shares are held by more than one Shareholder.

The members of the Board of Directors shall be elected by resolution of the Supervisory Board from candidates put forward by the Fund Advisor. The Supervisory Board shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a board member may not exceed six years and the board members shall hold office until their successors are elected. Members of the Board of Directors may be re-elected for consecutive terms of office.

Any board member may be removed at any time with or without cause by a resolution of the Supervisory Board.

The Board of Directors will be responsible for the management and the administration of the Company in compliance with the investment policy as determined in Article 19 hereof. The members of the Board of Directors shall have the broadest powers to act in any circumstances on behalf of the Company, subject to the powers expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

In the event of a legal entity being appointed as member of the Board of Directors, such legal entity shall appoint a permanent representative who will exercise the mandate in the name and on behalf of such legal entity. The legal entity may withdraw its representative only by appointing a successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of the Supervisory Board, in compliance with the applicable legal provisions. If the Board of Directors has only one member, in the event mentioned here above, the mandate may, until the consequent Supervisory Board meeting, be exercised by a member of the Supervisory Board to be appointed by the Supervisory Board. During this period, the mandate of the member of the Supervisory Board will remain suspended.

Art. 15. Board of Directors Meetings. The Board of Directors shall elect a chairman from among its members. It may choose a secretary, who needs not to be a member of the Board of Directors, who shall write and keep the minutes of

the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two members of the Board of Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another board member, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be members of the Board of Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all board members at least forty-eight (48) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any board member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax, electronic mail or any other similar means of communication another board member as his proxy. A board member may represent several of his colleagues.

Any board member may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Subject to the last paragraph of this Article, the board members may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

The board members may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the board members are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two board members.

Resolutions are taken by a majority vote of the board members present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all board members shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors meetings; each board member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 16. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two members of the Board of Directors, or of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Delegation of Power and Investment Committee. The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors but cannot be members of the Supervisory Board, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board of Directors shall set up an Investment Committee. The Investment Committee shall be composed of not more than five (5) members appointed by the Board of Directors from a list of candidates proposed by the Supervisory Board.

The Board of Directors may, among others, appoint other special committees, such as an advisory committee and may appoint any other special committee as described more fully in the Issue Document, in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee.

One (1) observer may be appointed and shall have the right to sit on the Investment Committee. He will have no voting right, but will receive the same information as the members of the Investment Committee and will be invited to all the meetings of that Committee.

The Investment Committee shall operate pursuant to the following provisions: (i) the Investment Committee shall meet as often as is necessary to fulfill its functions (set out below) but in any event no less than three (3) times per annum, (ii) the attendance of at least three (3) members present or represented shall constitute a quorum, and decisions shall be taken at Investment Committee Majority (unless an Investment Committee Special Majority is required) (iii) members

of the Investment Committee may participate in a meeting of the Investment Committee by means of a conference telephone or similar communication equipment by means of which all individuals participating in the meeting can hear each other, and (iv) any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Investment Committee shall be responsible, having taken into account, where applicable, the recommendation made by the Fund Advisor (pursuant to the Fund Advisor's advisory duties, as set out more particularly in clause 3 of the advisory agreement), for carrying out the following functions:

- (a) reviewing and deciding on: (i) potential investments or disinvestments (ii) the appropriate level of financial reserves, (iii) asset allocation decisions;
- (b) approving costs and expenses relating to investments;
- (c) reviewing the Company expenses and carrying out various other administrative functions; and
- (d) reporting to the Board of Directors and to the Supervisory Board.

Art. 18. Indemnity. In accordance with Luxembourg law, none of the members of the Board of Directors, Investment Committee and Supervisory Board (each, an «Indemnified Person») will be liable to the Company or to the Shareholders for any act or omission by it or them and the Company will indemnify each Indemnified Person for any loss or damage incurred by such Indemnified Person in connection with the Company's activities, howsoever arising in respect of functions performed as a member of such Board of Directors, Investment Committee or Supervisory Board, except for any liability, loss or damage primarily attributable to such Indemnified Person's gross negligence («faute lourde») or wilful misconduct.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to decide on investment in accordance with the investment policies determined from time to time and strategies to be applied in respect of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

Art. 20. Conflict of Interest. Situations may occur where the Fund Advisor, the Administrative Agent, the Custodian and possibly other parties (including their directors, officers, employees) have Conflicts of interest in their relationships with the Company. In particular the Fund Advisor, the Administrative Agent and the Custodian do not perform their services exclusively for the Company, but possibly also for other third parties whose interests might conflict with those of the Company and its Investors.

Conflicts of interest shall be limited to situations where a person has a personal and direct financial interest conflicting with that of the Company or where such person is member of a corporate body of another fund whose interest may conflict with that of the Company.

In case of Conflicts of interest, a distinction shall be made between «Minor» Conflicts of interest and «Major» Conflicts of interest.

«Minor» Conflicts of interest shall include:

- investments in MFIs which are already investees of INCOFIN, of one of the Related Funds or of one of the Investors (full disclosure required);
- co-investments (synchronous) with INCOFIN, Related Funds or Investors (full disclosure required);
- discussions on the allocation of deal pipeline between the Related Funds.

«Major» Conflicts of interest shall include:

- Conflicts of interest which have not been solved by the Investment Committee on the basis of majority voting;
- «inter-fund» purchase or sales transactions between the Company on the one hand and INCOFIN, Related Funds or Investors on the other hand, except for transactions which have been concluded by INCOFIN prior to the incorporation of the Company (i.e warehouse transactions).

«Minor» Conflicts of interest shall be solved at the level of the Investment Committee, without submitting the case for review to the Supervisory Board. «Major» Conflict of interest shall be solved at the level of the Supervisory Board. In each such case, the party involved in the Conflict of interest, shall provide full disclosure, except for confidential information on its conflict. The Supervisory Board shall however be informed in writing of any Minor Conflict of interest, even if such Conflict of interest has been solved by the Investment Committee and may overrule the decision of the Investment Committee.

The following shall always be considered as «Major» Conflicts of interest and shall be submitted to the Supervisory Board for review automatically:

- (a) an Investment under consideration includes or involves, as the case may be:

(i) a purchase from or any realization involving the sale or disposition to a family group of the Fund Advisor or to any Related Fund or any member of the Company, or any person with which such member is affiliated;

(ii) a purchase from or any realization involving the sale or disposition to one or more Investors;

(iii) a purchase from or any realization involving the sale or disposition where the Fund Advisor or one of its Family Group members or any Related Fund or an Investor or one of its Family Group members, has received a fee (other than fee income from a MFI permitted under clause 5 of the Advisory Agreement) or holds securities in one of the parties to the transaction or one of their Family Group members;

(iv) any assignment or arrangement the Fund Advisor has or may have with respect to managing investment portfolios other than the Investments of the Company; or

(b) a transaction that involves borrowing from an Investor.

Conflicts or potential Minor/Major conflicts shall be disclosed by the Fund Advisor, the Board of Directors, any Shareholder or any member of the Investment Committee/Supervisory Board to the Investment Committee/Supervisory Board. The disclosure shall be made in writing and shall provide full particulars of the conflict. The Board of Directors shall maintain a register of all such declarations of interest and will make this register available for inspection, on request, to the Supervisory Board or to any Investor.

Where any person subject to these Minor/Major Conflict provisions is a shareholder, employee or otherwise affiliated with another person with which the Company has regular dealings, such person may give a general written notice to the Fund Advisor or any member of the Investment Committee/Supervisory Board, as the case may be, to the effect that he is a shareholder, employee or otherwise affiliated with such other person and shall be regarded as having an interest in any contracts entered into with such other person. Such notice shall be deemed to be sufficient as a declaration of that person's interest under this section.

Unless the members of the Investment Committee/Supervisory Board agree otherwise, a person having a Minor/Major Conflict of interests shall be precluded from voting on any issue in respect of which the Minor/Major Conflict of interests exists.

In circumstances where the Investment Committee determines in good faith that a conflict exists in respect of a potential investment or disposition of an investment, and that such Minor Conflict is sufficiently serious as to prejudice any investment or disinvestment decision, the Investment Committee shall determine whether to allow the Company to proceed with making the proposed investment or disposition of an investment. In circumstances where the Investment Committee determines that a Minor conflict of interest exists other than in respect of an investment or disposition the Investment Committee shall determine any action to be taken in respect of such conflict.

If the Supervisory Board, in its sole and absolute discretion, determines that a Major Conflict of interest referred to it is indeed sufficiently serious as to prejudice any investment or disinvestment decision, the Supervisory Board shall communicate such Major Conflict of interest to the Investment Committee with its recommendation and the Investment Committee shall take note of the Supervisory Board's recommendation and act accordingly.

In applying the provisions of this section, the parties undertake to be guided by and adhere to the principles of transparency and the utmost good faith.

A breach of this provision by employees, officers, or principals of the Fund Advisor shall be deemed to be a breach by the Fund Advisor.

If the Fund Advisor, the Shareholders, the Board of Directors or the Investment Committee or the Supervisory Board or any employee or member thereof consults the Investment Committee/Supervisory Board with respect to a matter giving rise to a Minor/Major Conflict of interest, and if the Investment Committee/Supervisory Board waives such Minor/Major Conflict of interest or if the Fund Advisor, the Shareholders, the Board of Directors or the Investment Committee or the Supervisory Board or any employee or member thereof acts in a manner, or pursuant to standards or procedures, approved by the Investment Committee or the Supervisory Board with respect to such Minor/Major Conflict of interest, then none of the Fund Advisor, the Board of Directors, the Investment Committee/Supervisory Board or any member thereof shall have any liability to the Company or any Investors for such actions in respect of such matter taken in good faith by them, including actions in the pursuit of their own interests.

Art. 21. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. It shall also be called upon the written request of Shareholders representing at least one tenth of the share capital.

One or more Shareholder(s) representing together at least one-tenth of the subscribed Share capital may require to add new items on the agenda of the general meeting. This request shall be sent at the registered office of the Company at least five days before the date of the meeting by registered letter.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, each year on the first Wednesday of the month of June at 3:00 p.m.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet in person, by video conference or by conference call upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight calendar days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders or at such other address previously indicated by the relevant Shareholder. A Shareholder participating to a meeting through video conference or by conference call shall, prior to such meeting, designate a proxyholder, who physically attends the meeting and confirms the votes cast by the Shareholder it represents. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

Given that all Shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each Share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a proxy to another person in writing or by cable, telex or facsimile transmission, who need not be a Shareholder and who may be a member of the Board of Directors or of the Supervisory Board of the Company.

Shareholders can vote using mail poll by fulfilling a form which shall indicate their identity, and their choice concerning the vote or their abstention. Forms which do not indicate the vote or the abstention are void.

In order to be taken into account for the calculation of quorum, such forms shall have been received by the Company at the latest 2 days before the Shareholders' meeting.

Unless otherwise provided by law or herein, general meetings of Shareholders shall not validly deliberate unless Shareholders representing the majority of the capital are present or duly represented.

If this condition is not satisfied, a second meeting may be convened, by means of registered mails sent at least eight calendar days before the meeting. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and results of the previous meeting.

Unless required otherwise by law or these Articles, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the validly cast votes.

Art. 23. Termination of Classes of Shares. In the event that for any reason the value of the net assets of any class of Shares within the Company has decreased to, or has not reached, an amount which, in the opinion of the Board of Directors, is the minimum level for the Company, or such class of Shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the Board of Directors with the unanimous consent of the Supervisory Board and with the prior approval given by a 75% majority vote of the extraordinary general meeting of Shareholders of such class may decide to redeem all the Shares of the relevant class or classes at the Net Asset Value per Share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date at which such decision shall take effect. The Company shall serve a written notice to the holders of the relevant class or classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders will, by a resolution adopted by a 75% majority vote of the general meeting of Shareholders, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board of Directors, to redeem all the Shares of the relevant class or classes and refund to the Shareholders the Net Asset Value per Share for their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date at which such decision shall take effect.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 24. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 25. Distributions. For any class of Shares entitled to distributions, the Board of Directors with the unanimous consent of the Supervisory Board and with the prior approval given by a 75 % majority vote of the extraordinary general meeting of Shareholders may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law and in accordance with the Issue Document.

No distributions to any class of Shareholders, shall be decided in case of an event of default under the terms and conditions of the Mezzanine Notes, or in case to any outstanding redemption payments to the Mezzanine Noteholders.

Payments of distributions to holders of registered Shares shall be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Company shall not make in-kind distributions of securities or other assets of the Company to any Shareholder without such Shareholder's consent. In-kind distributions shall be valued at the lower of cost or book value.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of Shares issued.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Final provisions

Art. 26. Fund Advisor. The general meeting of Shareholders will appoint a Fund Advisor, whose advisory remit will be as further described in the Issue Document to (i) identify, evaluate and structure investment opportunities, (ii) present investment opportunities to the Investment Committee (iii) monitor outstanding investments and (iv) to report on them.

Art. 27. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian, subject to prior Supervisory Board Majority, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders, with the prior approval of the Mezzanine Noteholders. At this meeting, Shareholders who represent at least two-thirds of the share capital of the Company must be present or represented and the decision to dissolve the Company must be taken by at least three-fourths of the votes validly cast.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide on such dissolution by simple majority of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the Shares present and represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

At dissolution of the Company, the Investors shall be entitled to receive an amount (if any), after payment of first, the Senior Debt and second, the Mezzanine Notes, of all the other debts, obligations and taxes in the following order of priority:

(a) First - Reimbursement of the Share Contributions paid-up by the «A» Class Shareholders: 100% to the «A» Class Shareholders in proportion to their Share Contributions until each holder of «A» Class Shares shall have received an amount equal to its respective Share Contributions;

(b) Second - Preferential Return: 100% to the «A» Class Shareholders in proportion to their Share Contributions until each holder of «A» Class Shares shall have received a cumulative return equal to its Hurdle Rate;

(c) Third - Sharing: Out of the remaining balance, 70% of the remainder will be distributed to the «A» Class Shareholders in proportion to their Share Contributions, 20% (Carried Interest) will be distributed to the «B» Class Shareholder, and 10% will be distributed to the Mezzanine Noteholders in proportion to their MN Contributions.

Art. 29. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The liquidator(s) shall use its/their best efforts to terminate, sell or otherwise dispose of any outstanding investments of the Company.

The liquidator(s) shall apply the assets available for distribution among the Shareholders in accordance with the provisions of the Articles and the Issue Document and shall act in accordance with applicable laws and regulations when disposing of the investments and terminating the Company.

Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the following quorum and majority requirements. The general meeting of Shareholders shall not validly deliberate unless at least the majority of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company. At meetings, resolutions concerning the Articles, in order to be adopted, must be carried by at least three-quarters of the votes validly cast.

Art. 31. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 33. Definitions. Capitalised terms used in these Articles (unless defined herein) shall have the meanings as indicated in the Issue Document.

Subscription and payment

All the five hundred (500) «A» Class Shares and one (1) «B» Class Share have been subscribed by INCOFIN CVSO, prenamed, for a total price of fifty thousand one hundred US dollars (USD 50,100.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of fifty thousand one hundred US dollars (USD 50,100.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 36,692.50 (exchange rate (median price) on July 31, 2007: USD 1.- = EUR 0.73239).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:
 - Rita Van den Abbeel, Chief Investment Officer, born on 4 April 1963 in Asse, Belgium, residing at 180, Roomstraat, 1701 Dilbeek, Belgium; and
 - Geert Peetermans, Chief Investment Officer, born on 11 December 1968 in Louvain, Belgium, residing at 2, Linthoutseweg, 1861 Meise, Belgium.
3. The following person is appointed as member of the supervisory board of the Company:
 - Louis de Cannière, Managing Director, born on 29 October 1959 in Herentals, Belgium, residing at Sneeuwbeslaan 20, 2610 Wilrijk, Belgium.
4. The following person is appointed as independent auditor:
 - DELOITTE S.A., a company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
5. The term of office of the members of the board of directors, member of the supervisory board and independent auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INCOFIN CVSO, une société coopérative à responsabilité limitée ayant des objectifs sociaux, régie par les lois de Belgique, ayant son siège social à Ravensteinstraat 1, 9000 Gent, et immatriculée au registre sous le numéro 0448.125.845, représentée par M. Louis de Cannière, managing director, demeurant à Wilrijk, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisés qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Définitions - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Définitions. Les termes «Actionnaire de Catégorie «A» désignent les détenteurs d'action(s) de Catégorie de «A» émise(s) par la Société;

Les termes «les Actions de Catégorie «A»» désignent les Actions ordinaires sans valeur nominale auxquelles sont associées les droits et obligations définis dans les présents Statuts de la Société;

Les termes «Agent Administratif» désignent KREDIETRUST LUXEMBOURG SA, société anonyme enregistrée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social établi au 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg;

Le terme «Affilié» désigne toute personne qui contrôle directement ou indirectement; est sous le contrôle de, ou est contrôlé par un actionnaire. Pour les besoins de la présente définition, «contrôle» (avec ses expressions dérivées telles que: «contrôlé par», «sous contrôle», «conjointement contrôlé par», utilisé à propos toute personne ou entité, signifie la propriété, directe ou indirecte, d'une société, le pouvoir de diriger ou d'influer sur la gestion et les politiques d'une telle personne, soit par la propriété des actions conférant un droit de vote, soit par voie contractuelle ou de toute autre manière. Le «contrôle» sera réputé effectif lorsqu'une personne détient ou possède, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50%) de participation dans le capital social d'une autre société.

Le terme «Statuts» désigne l'acte de constitution de la Société dûment amendé, agréé et enregistré à la Commission de Surveillance du Secteur Financier;

Les termes «Actionnaire de Catégorie «B» désignent le Conseiller du Fonds ou toute autre personne qui peut ponctuellement s'y substituer;

Les termes «l'Action de Catégorie «B» désignent l(es)'action(s) ordinaire(s) sans valeur nominale, émise(s) par la Société qui confère à ses détenteurs un privilège lors des distributions, lors de la dissolution ou de la liquidation de la Société conformément aux droits et obligations définis dans les présents Statuts;

Le terme «Directoire» désigne le Directoire de la Société conformément à l'article 14 des présents Statuts.

Les termes «le Jour de Banque» désignent les jours ouvrés pour les Banques au Grand-Duché de Luxembourg;

Les termes «Carried Interest» désignent une fraction des actifs liquidés de la Société à verser aux Actionnaires de Catégorie «B» conformément à l'article 27 des présents statuts;

Les termes «Conflits d'intérêts» désignent une situation où l'intérêt financier direct et personnel d'une personne entre en contrariété avec l'intérêt du Fonds; ou lorsqu'une telle personne est membre d'un organe d'un autre Fonds dont les intérêts peuvent être concurrents à celui du Fonds.

Les termes «le Dépositaire» désignent KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, une société anonyme enregistrée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social établi au 43, boulevard Royal, 2295 Luxembourg;

Les termes «Dette au Ratio d'Investissement» désignent le rapport entre la somme des Dettes Prioritaires et les la somme des contributions des investisseurs, rapport qui n'excédera jamais 90% pour autant que la réserve de perte de prêt soit de moins de 2,5% des investissements dans les MFI. Cependant, puisque la Société empruntera sous forme de Dette Prioritaire, tant en Euro qu'en Dollars américain, les pertes ou les gains de change ne seront pas pris en compte pour le calcul de la Dette au Ratio d'Investissement.

Les termes «Contrat d'Adhésion» désignent un contrat en vertu duquel, notamment tout cessionnaire autorisé quelque soient ses Actions, ou tout autre Actionnaire additionnel est obligé et a droit à l'avantage des dispositions du document d'émission;

Les termes «Investisseurs Eligibles» désignent les investisseurs institutionnels, les investisseurs professionnels et/ou d'autres investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi;

Le terme «Euro» désigne la devise légale de l'Union Monétaire Européenne;

Les termes «Groupe apparenté» relatifs à un organe social désignent, toute filiale ou Holding (comprise telle qu'est défini le terme «Filiale» ci-dessous) et toute filiale d'une telle Société et, relativement à une partie qui est une personne physique, son conjoint, ses enfants et petits-enfants (y compris les enfants adoptés et les enfants adoptés de ses enfants) et les trustees d'un trust familial.

Les termes «Conseiller du Fonds» désignent INCOFIN, ou tout autre conseiller du Fonds nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires;

Les termes «Taux de rendement minimal» désignent le taux interne de rendement de 10% par an;

Les termes «les Investisseurs Institutionnels» désignent les investisseurs qualifiés comme tels par les lois et les règlements luxembourgeois;

Les termes «Taux interne de rendement» désignent le taux interne de rendement cumulatif des Actionnaires (calculés de la manière prévue ci-dessous), qui peut être calculée à tout moment; lequel est pour les Actionnaires de Catégorie «A» le taux composé annuel d'escompte dont le résultat de la différence entre les montants suivants a une valeur d'actif net nulle:

(i) la somme des distributions globales, le cas échéant, distribuées aux Actionnaires de Catégorie «A» occasionnellement sur une base cumulative à telle date avec le produit net résultant de la liquidation de la Société à la date de la dissolution de la Société, moins

(ii) le montant global souscrit par des Actionnaires de Catégorie «A» pour les Actions;

Les termes «Le Comité d'Investissement» désignent le Comité d'Investissement de la Société, nommé par le Directoire;

Les termes «la Majorité du Comité d'Investissement» désignent un vote majoritaire du Comité d'Investissement en faveur de toute décision;

Les termes «la Majorité Spéciale du Comité d'Investissement» désignent un vote de 75% du Comité d'Investissement en faveur de toute décision;

Le terme «les Investisseurs» désigne indifféremment les Actionnaires de Catégorie «A» et les porteurs de Titre Mezzanine;

Les termes «Contribution des Investisseurs» désignent pour chaque Investisseur à tout moment, le montant cumulé représenté par les Actions de Catégorie «A» et par les Titres Mezzanine qu'il a souscrits, et entièrement libérés vis-à-vis de la Société;

Les termes «Document d'émission» désignent le document d'émission de la Société tel que modifié le cas échéant;

Le terme «Loi» désigne la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés;

Les termes «Détenant de Titre Mezzanine» désignent tous les investisseurs qui détiennent des Titres Mezzanine;

Les termes «Titre Mezzanine» désignent les titres de dette (créance) relatif à un emprunt mezzanine émis par la Société;

Les lettres «MFIs» désignent les institutions de microfinance;

Les termes «la contribution de TM» désignent pour chaque détenteur de Titre Mezzanine le montant cumulé représenté par les Titres Mezzanine qu'il a souscrit et payés;

Les termes «Valeur d'Actif Net» désignent la valeur d'actif net de la Société déterminée conformément à l'article 11 des présents Statuts;

Les termes «la Valeur d'Actif net par Action» désignent la valeur d'actif net par Action telle que déterminée dans l'article 11 des présents Statuts;

Les termes «Permitted Transferee» désignent, par rapport aux Actionnaires de Catégorie «A» ou de Catégorie «B»:

Un affilié ou l'un de ses Actionnaires qui n'est pas visé par une liste d'exclusion (et de manière non exhaustive):

(i) relative au blanchissement d'argent, au terrorisme ou à son financement ou à d'autres finalités criminelles; et

(ii) relativement à la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI): soit une de ses filiales apparentées, soit une entité publique à la demande d'un Etat Membre de l'Union Européenne ou de la Commission Européenne;

Les termes «Fonds lié» désignent au moins l'un des Fonds ou entités suivants: IMPULSE MICROFINANCE INVESTMENT FUND, Fonds, INCOFIN et tout autre Fonds futurs gérés par INCOFIN, VDK, MFI Loan Portfolio et Volksvermogen;

Le terme «Valeurs mobilières» désignent toutes les valeurs mobilières émises par la Société, y compris les Actions, les Titres Mezzanine et les dettes prioritaires;

Les termes «Dettes prioritaires» désignent des emprunts de la Société par les prêteurs, à condition que de tels prêts aient été préalablement approuvés par le Conseil de Surveillance;

Les termes «Contribution d'Actions» désignent à tout moment pour chaque Actionnaire, le montant global des Actions de Catégorie «A» qu'il a souscrit et payé;

Le terme «Actions» désigne toutes les Actions de la Société, souscrites par tout Actionnaire;

Le terme «Actionnaire» désigne tout actionnaire de la Société;

Le terme «Filiale» désigne la société, dans son rapport avec une autre société:

(i) dont la majorité des droits de vote est détenue par cette autre société; ou

(ii) dont cette autre société est actionnaire et détient le pouvoir de nommer et de démettre la majorité des membres de son directoire; ou

(iii) dont la majorité des droits de vote est détenue ou contrôlée par cette autre société ou de son actionnariat, seule ou avec d'autre(s) membre(s) de groupe apparenté.

Une Société est qualifiée de «Holding» de toute autre société si elle est elle-même qualifiée de filiale de la Holding;

Les termes «Contrat de souscription» désignent le document signé ou devant être signé par un investisseur qui désire souscrire irrévocablement des Actions et/ou des Titres Mezzanine;

Les termes «Conseil de Surveillance» désignent le Conseil de Surveillance de la Société conformément à l'article 13 des présents Statuts;

Les termes «Majorité du Conseil de Surveillance» désignent le vote majoritaire favorable à une décision du Conseil de Surveillance;

Les termes «la Majorité Spéciale du Conseil de Surveillance» désignent un vote de 75% du Conseil de Surveillance en faveur de toute décision;

Les termes «la Contribution totale des Investisseurs» désignent, à tout moment, la somme globale de toutes les Actions complètement libérées et de tous les Titre Mezzanine émis;

Les termes «Dette Totale Prioritaire» désignent, à tout moment, le montant global de la dette prioritaire;

Les lettres «USD» désignent la devise légale des Etats-Unis d'Amérique;

Toutes références temporelles des présents Statuts sont exprimées à l'heure normale d'Europe centrale (CET) sauf mention contraire.

Certains termes définis au singulier peuvent, selon le contexte, se comprendre au pluriel et vice-versa.

Art. 2. Dénomination. En vertu des présents Statuts, il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après émises une société anonyme sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisés (SICAV-FIS) soumise à la Loi et dénommée RURAL IMPULSE FUND S.A., SICAV-FIS («la Société»).

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir par simple décision du Directoire des succursales, des filiales ou des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans la même municipalité, le Siège Social pourra être transféré par simple décision du Directoire.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée de 10 ans.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider, avec l'accord préalable des détenteurs de Titres Mezzanine, de prolonger successivement deux fois pour une année la durée de la Société.

Dans tous les cas, si les Titres Mezzanine n'ont pas été remboursés à la date du dixième anniversaire de la constitution de la Société, le terme de la Société sera prorogé de un an de manière à permettre de liquider les investissements afin d'éteindre les obligations résiduelles.

Sous réserve de l'accord préalable des détenteurs de Titres Mezzanine, la Société pourra être dissoute à tout moment par une décision des Actionnaires en conformité avec l'article 28 des présents Statuts.

Art. 5. Objet Social. L'objet exclusif de la Société est de placer les Fonds dont elle dispose dans les valeurs mobilières et autres d'actifs financiers autorisés par la Loi, en vue de répartir les risques et de distribuer à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société pourra prendre les mesures les plus étendues et opérer toutes les transactions qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet social, dans les limites de la loi applicable.

Actions - Capital social - Valeur nette d'inventaire

Art. 6. Capital social - Catégories d'Actions et Titres Mezzanine. Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société établie conformément à l'article 11 des présents Statuts. Le capital minimum sera prévu par la Loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les douze mois à compter de la date où la Société a été agréée en tant que Fonds d'investissement spécialisés en vertu de la Loi luxembourgeoise.

Suite à une décision unanime votée à 75% de l'Assemblée Générale Extraordinaire et avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance, le Directoire décidera des Actions à émettre conformément à l'article 8 des présents Statuts. Les Actions peuvent être de catégories différentes. La Société émet actuellement deux catégories d'Actions: celle de Catégorie «A» et celle de Catégorie «B». Ces deux catégories d'Actions confèrent un droit de vote. Seules les Actions de Catégorie «B» confèrent un droit de Carried Interest lors de la liquidation de la Société.

Le capital initial est fixé cinquante mille cent dollars américain (USD 50.100,-), divisé en (500) Actions de Catégorie A et (1) Action de Catégorie B, sans valeur nominale.

Seuls les Investisseurs Eligibles au sens de l'article 2 de la Loi pourront détenir les Actions de la Société.

En outre, le Directoire pourra émettre des instruments d'emprunt tels que des titres de créances et des billets à effet.

Le produit de toute émission d'action d'une catégorie déterminée sera investi en valeurs mobilières de toute nature ou dans d'autres actifs correspondant à cette catégorie d'Actions suivant la politique d'investissement (telle que définie dans les présents Statuts) de la Société et compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la Loi et la réglementation.

Pendant toute la durée de la Société, les Actionnaires disposent de droits de préemption en conformité avec la Loi luxembourgeoise.

Conformément à l'article 7 des présents Statuts, un Actionnaire qui souhaite vendre ses Actions ou une fraction de celles-ci devra soumettre de bonne foi à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance une offre irrévocable de vente par écrit produite devant un tiers. Suite à cette approbation, les autres Actionnaires pourront exercer leurs droits de préemption pour acquérir les Actions proposées. L'acquisition des Actions s'effectue selon les mêmes modalités et conditions que pour la vente des Actions ou des fractions de celles-ci.

Art. 7. Forme des Actions. (1) Les Actions sont nominatives.

Toutes les Actions émises par la Société seront inscrites dans le Registre des Actionnaires. Ce Registre sera tenu par la Société ou par toute entité désignée par la Société, il contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou domicile ou son siège social, le nombre et la Catégorie d'Action qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ou fraction d'Action. L'inscription dans le Registre établit la propriété des Actions.

L'Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa participation dans la Société.

(2) Aucun transfert d'Action de Catégorie «A» à un tiers ne pourra avoir lieu dans les trente six (36) mois («la Période de Blocage») qui suivent la constitution de la Société, à l'exception des «Cessionnaires Autorisés». Après la Période de Blocage, les transferts d'Actions de Catégorie «A» (exception faite des Cessionnaires Autorisés), seront soumis à l'approbation majoritaire du Conseil de Surveillance, et ce, en conformité avec les exigences de la Loi.

Sans préjudice des stipulations de l'article 6 des présents Statuts sur le droit de préemption, les Actions seront transmissibles aux Investisseurs Eligibles au sens de l'article 2 de la Loi. Le transfert des Actions nominatives est:

(i) effectué par une déclaration de transfert écrite à mentionner au Registre des Actionnaires, daté et signé par le cessionnaire et l'acquéreur, ou par des personnes détentrices de procuration et,

(ii) sur remise à la Société du formulaire de transfert dûment rempli et signé par le cessionnaire et l'acquéreur et

(iii) l'acceptation du nouvel investisseur par le Directoire, le Conseil de Surveillance et l'Agent de Transfert à moins qu'autrement prévu dans le Document d'émission et

(iv) l'entrée dans le contrat de l'adhésion. Chaque transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; cette mention sera signée par un ou plusieurs membres du Directoire ou des membres de la direction de la Société ou par une ou plusieurs autres personnes valablement habilitées par le Directoire.

(3) Les Actionnaires autorisés à recevoir les Actions nominatives fournissent à la Société une adresse, mentionnée au Registre des Actionnaires, à laquelle tous les avis peuvent être envoyés.

Si un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'une note à cet effet soit inscrite dans le registre des Actionnaires. L'adresse de cet Actionnaire sera présumée être le siège social de la Société ou à toute autre adresse qui pourrait être mentionnée par la Société dans cette note. Ceci jusqu'au moment où l'Actionnaire fournira une autre adresse. Un actionnaire peut, à tout moment, changer l'adresse notifiée dans le registre par l'envoi d'un écrit au siège social de la Société ou à toute autre adresse ou par l'envoi de cet avis à toute autre adresse déterminée par la Société.

(4) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en copropriété ou si la propriété d'une ou plusieurs Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action (s) devront désigner un mandataire unique pour représenter l'(les) Action(s) vis-à-vis de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

De plus, dans le cas des Actionnaires copropriétaires, la Société se réserve le droit de verser les montants de rachat, distributions ou d'autres paiements au premier porteur enregistré, qui pourra être discrétionnairement considéré par la Société comme étant le représentant de tous les codétenteurs, ou des co-Actionnaires.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote, à moins que leur nombre ne représente une Action entière. Cependant Les fractions d'Actions seront prises en compte dans les actifs nets attribuables à leur Catégorie d'Actions, de manière proportionnelle.

Art. 8. Emission des Actions. Sans réserver pour autant un droit de préemption aux Actionnaires existants, le Directoire pourra émettre à tout moment de nouvelles Actions entièrement libérées, à un prix de souscription de cent Dollars américains (USD 100,-), jusqu'à ce que le capital social atteigne un montant global de neuf millions de Dollars américains (USD 9.000.000,-).

Une fois atteint le capital social de neuf millions de Dollars américains (USD 9.000.000,-), le Directoire peut, avec l'accord unanime du Conseil de Surveillance et avec l'accord préalable d'un vote majoritaire de 75% de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires, proposer de nouvelles Actions à souscrire pour un prix qui sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée conformément à l'article 11 des présents Statuts.

Art. 9. Rachat des Actions. La Société est un Fonds d'investissement fermé. En conséquence, les Actions de la Société ne seront pas rachetées à la demande d'un Actionnaire.

La Société peut racheter ses Actions de Catégorie «A» à chaque fois que le Directoire considère que c'est dans le meilleur intérêt de la Société et à condition que le Conseil de Surveillance approuve cette décision unanimement avec l'accord préalable d'un Vote Majoritaire de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires à 75%, conformément aux modalités et conditions déterminées par la Loi, par le Document d'émission et par les présents Statuts.

Le prix de rachat des Actions de Catégorie «A» sera déterminé en fonction de la Valeur d'actif net par Action selon les stipulations de l'Article 11, diminué des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fourni par le Document d'émission.

Le prix de rachat adéquat peut être arrondi par excès ou par défaut à la plus proche décimale de la devise concernée, tel que déterminé par le Directoire.

Si les fonctions du Conseiller du Fonds cessent, la Société peut racheter les Actions de Catégorie «B» détenues par le Conseiller du Fonds au prix de souscription et les détenir jusqu'à ce que le remplaçant du conseiller du Fonds soit nommé. Au moment de la nomination du remplaçant, les Actions de Catégorie «B» seront cédées au remplaçant au prix de souscription initial.

Le prix de rachat des Actions devra être payé dans une période déterminée par le Directoire qui ne devra pas excéder dix jours ouvrables à partir du Jour d'évaluation de référence, à condition que les documents de transfert aient été reçus par la Société, conformément aux dispositions de l'Article 11 des présents Statuts.

Aucun paiement de rachat des Actions ne doit se produire en cas d'un évènement de défaillance selon les modalités et conditions des Titres Mezzanine, ou en cas de paiement de rachat en suspens au détenteur de Titre Mezzanine.

Toutes les Actions rachetées peuvent être annulées.

La société pourra lorsque le Directoire le déterminera et avec l'accord de l'Actionnaire concerné, opérer le paiement en nature du prix de rachat en allouant, aux détenteurs, des investissements du portefeuille d'actifs liés à la classe d'Actions concernée. Ces investissements auront une valeur (calculée selon la manière décrite à l'article 11 des présents Statuts) égale au prix de rachat au jour de rachat, jour auquel le prix de rachat est déterminé. La nature et le type d'actifs qui devra être cédé en de telles circonstances devront être déterminés sur une base juste et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres détenteurs d'Actions dans la Catégorie concernée ou d'autres Catégories d'Actions, et l'évaluation devra être confirmée par un rapport spécial de l'auditeur de la Société. Les coûts de chaque cession devront être supportés par le cessionnaire.

Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions. La Société pourra limiter ou interdire la détention de ses Actions à toute personne, firme ou entité sociale, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulterait pour la Société des désavantages fiscaux ou financiers qu'elle n'aurait pas autrement subis (telles les personnes, firmes ou entités sociales déterminées par le Directoire comme étant des «Personnes Prohibées»). De telles Personnes prohibées concernent, mais pas seulement, les investisseurs qui ne sont pas qualifiés d'Investisseurs Eligibles au sens de l'article 2 de la Loi.

A cet effet la Société pourra:

A.- refuser d'émettre des Actions et d'inscrire le transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Prohibée; et

B.- à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement complétés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont bénéficier économiquement à une Personne Prohibée; et

C.- refuser d'accepter, lors de toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Prohibée; et

D.- s'il apparaît à la Société qu'une Personne Prohibée, seule ou conjointement est bénéficiaire économique d'Actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses Actions et à prouver l'effectivité de la vente dans les trente (30) jours suivants cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (l'«avis de rachat») à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter; l'avis de rachat mentionnera de ladite manière les dits titres, en indiquant la manière dont le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée à son dernier domicile connu ou à l'adresse inscrite dans les livres de la Société.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour mentionné dans l'avis de rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat; son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

(2) Le prix de rachat (le «Prix de Rachat») de chaque Action mentionnée dans l'Avis de Rachat sera calculé sur la Valeur d'Actif Net par Action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le Directoire pour le rachat d'Actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'Avis de Rachat, d'après l'Article 11 des présents Statuts, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(3) Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien Actionnaire sera réglé dans la monnaie déterminée par le Directoire pour le paiement du Prix de Rachat des Actions de la Catégorie concernée; le montant sera déposé pour paiement auprès d'une banque établie au Luxembourg ou à l'étranger (tel que mentionné dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du prix de rachat. Dès notification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, à l'exception du droit pour le propriétaire apparent des Actions vendues de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) payé par la banque. Les Actionnaires concernés par le présent paragraphe ne sont plus admis à réclamer les montants de rachat des Actions ou des Catégories d'Actions concernées après expiration du délai de cinq (5) ans à partir de la date de l'Avis de Rachat.

Le Directoire pourra prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser de telles mesures au nom de la Société pour régulariser la situation.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés dans cet article ne pourra en aucun cas être remis en question ou invalidé au motif de l'insuffisance de preuve de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme «Personnes Prohibées», utilisé dans les présents Statuts, ne désigne ni les souscripteurs d'Actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société lorsqu'il détient de telles Actions, ni les distributeurs de valeurs mobilières qui acquièrent des Actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'Actions par la Société.

Les ressortissants des Etats-Unis d'Amérique tels que définis dans cet article peuvent constituer une catégorie spécifique de Personnes Prohibées.

S'il apparaît qu'une Personne Prohibée est ressortissante des Etats-Unis d'Amérique, qui seul ou conjointement bénéficie des Actions, la Société pourra racheter ou provoquer le rachat par un Actionnaire de toutes les Actions détenues par tel actionnaire sans délai. Dans ce cas, la clause D (1) ci-dessus ne s'appliquera pas.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'utilisé dans ces Statuts, est compris au sens de la définition de la Régulation S du United States Securities Act de 1933, tel que modifié.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur d'Actif Net sera déterminée en dollars américains par un Agent Administratif nommé par le Directoire et sous sa responsabilité le dernier jour ouvrable des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre. Chacune de ces dates de détermination de la Valeur de l'Actif Net sera dénommée «Jour d'Evaluation». La Valeur d'Actif Net sera calculée à la fin de chaque trimestre, et ce dans un délai de 45 jours après la fin d'une telle période. Elle sera toutefois calculée dans un délai de 90 jours après la fin de chaque année fiscale.

La Valeur d'Actif Net par Actions se calcule en divisant la différence entre la Valeur du total des actifs de la Société et le passif de la Société par le nombre total d'Actions en circulation au Jour d'évaluation.

La valeur des actifs du Fonds sera déterminée conformément au Luxembourg GAAP de la manière suivante:

Investissements dans les MFIs et les intermédiaires financiers

La valeur des prêts et des obligations sera égale au montant total résiduel de chaque obligation et de chaque prêt. Ce montant comprendra également les intérêts sauf lorsqu'il est improbable que de tels intérêts puissent être repayés ou reçus dans leur intégralité, auquel cas leur valeur sera déterminée après le retranchement de ce qui sera considéré comme adéquat pour refléter leur véritable valeur.

Les placements en Actions seront évalués selon le «prix le plus bas ou principe du prix du marché». En conséquence, les Actions seront évaluées à leur valeur d'acquisition, sauf si le placement en Actions est atteint par une dépréciation due aux circonstances du marché, selon la rentabilité ou les projections des MFIs, auquel cas une dévaluation des Actions sera effectuée.

La valeur des dividendes en espèces annoncés et pas encore encaissés sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue, dans ce cas, ladite valeur sera déterminée après une soustraction adéquate d'un montant permettant de refléter la véritable valeur. Cette valeur sera convertie en dollars américains au taux de change applicable au Jour d'Evaluation.

Chaque Jour d'Evaluation, la Société devra évaluer ses spots et ses positions à terme résultant des contrats swap conclus pour couvrir le risque de cours. Dans ce cadre, tous les résultats imprévus, incluant les réévaluations résultant des transactions à terme, devront être enregistrés. Les transactions à terme de devises étrangères devront être évaluées respectivement à partir des taux de change appliqués au Jour d'Evaluation. Les réévaluations seront omises et les dévaluations enregistrées.

Les instruments financiers portant sur des transactions à terme conformes au taux d'intérêt des contrats swap, qui sont négociés sur un marché privé et ne sont pas attribués à des actifs spécifiques ou des dettes, sont évalués au prix du marché. Les baisses non réalisées seront enregistrées, alors que les réévaluations imprévues seront omises.

Les instruments financiers portant sur des transactions à terme conformes au taux d'intérêt des contrats swap, négociés sur un marché privé et conclus dans le cadre couvert par le taux de couverture de la Société, ne sont pas soumis à l'évaluation du marché.

Investissements alternatifs

Les investissements alternatifs sont les investissements de la Société autres que les MFIs et les intermédiaires financiers. Il s'agit: des instruments du marché monétaire, des dépôts en espèce, des dépôts à terme, des obligations et des instruments similaires.

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets à effets et billets payables, des dépenses prépayées, des dividendes en espèces et des intérêts annoncés ou à échoir et pas encore encaissés, sauf s'il s'avère improbable que ladite valeur soit réglée complètement, sera déterminée après la soustraction d'un montant adéquat pour refléter la véritable valeur.

La valeur des Actions cotées en bourse ou distribuées sur un marché régulé, reconnu, ouvert au public et fonctionnant régulièrement se fonde sur le dernier prix connu.

Le cas échéant, la valeur des investissements alternatifs ainsi obtenue devra être convertie en Dollars américains (USD) au taux d'échange applicable au Jour d'Évaluation.

Le Directoire pourra discrétionnairement autoriser le recours à d'autres méthodes d'évaluation, s'il considère qu'elles reflètent mieux la juste valeur des actifs de la Société.

Pour calculer la Valeur commerciale de l'Actif Net par Action utilisée pour l'émission et le rachat des Actions, la Société utilise les principes d'évaluation tels que susmentionnés. Le Rapport Annuel du Fonds intégrera un ajustement entre la Valeur commerciale de l'Actif Net par Action calculée selon les principes décrits précédemment et la Valeur d'Actif Net par Action calculée selon les principes de l'International Financial Reporting Standards (IFRS).

Art. 12. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Société pourra suspendre ponctuellement le calcul de la Valeur d'Actif Net par Actions dans des cas exceptionnels justifiés par certaines circonstances et notamment lors de la réalisation des événements suivants:

(i) quand, à la suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres événements imprévisibles par la Société où d'évènement dont elle n'est pas responsable, la disposition des actifs détenus par la Société n'est pas raisonnablement possible sans porter atteinte aux intérêts des Actionnaires ou si, selon l'avis de la Société, les Prix de Rachat ne peuvent pas être raisonnablement calculés;

(ii) dans le cas de dysfonctionnements des moyens de communications généralement utilisés pour l'évaluation des Actions de la Société ou, si pour tout autre raison, la valeur des Actions de la Société ne peuvent pas être déterminées aussi rapidement et/ou précisément que nécessaire; ou

(iii) si, à la suite de restrictions des échanges ou d'autres restrictions affectant le transfert de Fonds, les transactions pour le compte de la Société sont impossibles ou si les achats, les ventes, les dépôts et les retraits des actifs de la Société ne peuvent être effectués au taux normal de change.

Chaque Actionnaire ayant demandé à tenu être informé de la Valeur Nette d'Inventaire sera informé de chaque suspension.

Administration et surveillance

La Société sera administrée, conformément aux dispositions de l'article 60 bis-1 à l'article 60 bis-19 de la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, par un Directoire, sous le contrôle permanent d'un Conseil de Surveillance.

Sauf stipulations contraires dans les présents Statuts, les dispositions des Articles 60 bis-1 à 60 bis-19 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales concernant les Sociétés anonymes ayant un Directoire et un Conseil de Surveillance seront applicables.

Art. 13. Le Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance se compose d'au moins quatre (4) membres, qui ne sont pas nécessairement Actionnaires. Le Conseil de Surveillance supervise les opérations de la Société. Si l'Assemblée Générale des Actionnaires constate que l'intégralité des Actions est détenue par un Actionnaire unique, alors le Conseil de Surveillance pourra être composé d'un membre unique.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus à la majorité simple des voix à l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui décide aussi de leur rémunération. La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance ne peut pas excéder six ans (6) et les membres du Conseil de Surveillance doivent assumer leur fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

A tout moment, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider, à la majorité simple avec ou sans motif, de démettre de ses fonctions un membre du Conseil de Surveillance.

Chaque Actionnaire ou groupe d'Actionnaires détenant personnellement ou conjointement au moins 15% des Actions de la Société et chaque Investisseur détenant personnellement au moins 35% des Titres Mezzanine auront le droit de proposer un membre au Conseil de Surveillance issu de la liste des candidats proposés par chaque Investisseur.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus pour plusieurs mandats successifs.

Si une personne morale est nommée comme membre du Conseil de Surveillance, celle-ci devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut changer de représentant au Conseil de Surveillance en le démettant de ses fonctions et en nommant son successeur simultanément.

Le Conseil de Surveillance supervise la gestion de la Société par le Directoire. Le Conseil de Surveillance ne prend pas une part active dans la gestion de la Société et n'a aucune compétence en cette matière. Il ne peut pas engager ou lier la Société vis-à-vis des tiers.

Le Directoire rédigera un rapport trimestriel au Conseil de Surveillance sur la situation actuelle des affaires de la Société et fournira à la demande de ce dernier et dans les délais impartis, les informations et documents susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation des activités de la Société.

Le Conseil de Surveillance a le droit d'accéder à l'information la plus complète due par le Directoire. Il peut à tout moment consulter les documents comptables et les autres documents de la Société, et examiner de toute manière jugée nécessaire pour l'accomplissement de ses missions.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut être simultanément membre du Directoire.

En plus des responsabilités prévues par la Loi, le Conseil de Surveillance fonctionnera conformément aux dispositions suivantes:

(i) le Conseil de Surveillance se réunira aussi souvent que nécessaire pour remplir ses fonctions mais jamais moins d'une (1) fois par an;

(ii) la présence d'au moins trois (3) membres constituera un quorum, et les décisions prises à la Majorité Simple des voix exprimées d'un tel quorum à une Assemblée seront des décisions valables du Conseil de Surveillance (à moins qu'une Majorité Spéciale du Conseil de Surveillance ne soit requise)

(iii) des membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une Assemblée du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou grâce à tout équipement de communication similaire permettant à tous les participants de l'Assemblée d'entendre chaque autre participant;

(iv) et chaque membre peut intervenir à une assemblée en mandatant un autre membre par écrit, par télégramme, par télex ou télécopie ou par tout autre moyen comparable de communication, une simple copie étant suffisante. Un membre peut en représenter plusieurs.

Le Conseil de Surveillance élira un président parmi ses membres. Il pourra choisir un secrétaire qui n'est pas nécessairement un membre du Conseil de Surveillance, qui dressera et conservera les procès-verbaux des Assemblées du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du président ou de deux membres du Conseil de Surveillance au lieu indiqué dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les Assemblées du Conseil; en son absence le Conseil de Surveillance élira à la Majorité de ses membres présents un autre membre du Conseil de Surveillance un président pro tempore.

L'avis de convocation écrit de chaque Assemblée du Conseil de Surveillance devra être donnée à tous ses membres au moins dix (10) jours ouvrables précédents la date fixée pour l'Assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature d'une telle urgence sera détaillée dans l'avis de convocation de l'Assemblée. L'avis de convocation à l'Assemblée contiendra l'ordre du jour. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent renoncer par écrit, par télégramme, télex, ou tout autre moyen de communication comparable, une simple copie étant suffisante. Des avis de convocation spéciaux ne seront pas exigés pour les Assemblées tenues aux heures et lieux fixés dans un calendrier adopté auparavant par le Conseil de Surveillance.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont retranscrites dans des procès-verbaux et signées par le Président de l'Assemblée. Des copies des extraits de chaque procès-verbal destinées à être produites pour les besoins de procédures judiciaires ou pour d'autres besoins seront dûment signées par le Président de l'Assemblée ou par deux de ses membres.

Les décisions circulaires, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance, doivent avoir le même effet que les décisions votées à l'Assemblée du Conseil; chaque membre approuvera telle décision par lettre, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une simple copie étant suffisante. Chaque accord sera confirmé par écrit et tous les documents formeront ensemble le document prouvant que les décisions ont été adoptées.

Le Conseil de Surveillance sera responsable de la mise en œuvre des activités suivantes:

- (a) revoir la performance générale de la Société;
- (b) approuver l'évaluation des Actions /valeurs mobilières;
- (c) revoir et approuver des services anticipés à réaliser par le Conseiller du Fonds ou le groupe familial relatif aux détentions de portefeuille et/ou des investissements futurs.
- (d) revoir et approuver du plan d'activités annuel de la Société, de son budget annuel et de ses dépenses;
- (e) résoudre les problèmes de conflit d'intérêts;
- (f) choisir les membres du Comité d' Investissements; et
- (g) revoir des cours de transaction et de la répartition des distributions entre la Société et les Fonds Apparentés.

Art. 14. Directoire. La Société sera gérée par un Directoire qui ne comprendra pas plus de trois (3) membres. Ces derniers ne sont pas nécessairement des Actionnaires de la Société.

Si l'Assemblée Générale établit qu'un Actionnaire unique détient l'intégralité des Actions Société, la Société pourra être gérée par un membre unique, jusqu'à ce que l'Assemblée Générale ordinaire annuelle suivant celle reconnaissant l'unique Actionnaire, constate qu'elles sont détenues par plus d'un actionnaire.

Les membres du Directoire seront élus par décision du Conseil de Surveillance parmi des candidats proposés par le Conseiller du Fonds. Le Conseil de Surveillance déterminera leur nombre, leur rémunération et leur période d'activité. La durée du mandat d'un membre du Directoire ne peut excéder six ans et ses membres resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Directoire peuvent être réélus pour plusieurs mandats consécutifs.

Tout membre du Directoire peut être, à tout moment, avec ou sans motif, démis de ses fonctions par une décision du Conseil de Surveillance.

Le Directoire sera responsable de la gestion et de l'administration de la Société conformément à la politique d'investissement déterminée par l'article 19 des présents Statuts. Les membres du Directoire auront les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet de la Société quelques soient les circonstances, et ce, au nom de la Société et dans les limites de la Loi et des présents Statuts et celles exprimées par l'Assemblée Générale des Actionnaires et par le Conseil de Surveillance.

Si une personne morale est nommée membre du Directoire, elle devra nommer un représentant permanent qui exercera le mandat au nom de cette personne morale. La personne morale peut changer de représentant du Directoire de la Société en le démettant de ses fonctions et en nommant son successeur simultanément. Si les fonctions d'un membre du Directoire sont vacantes du fait de sa mort, de son départ en retraite ou de toute autre raison, elles peuvent être provisoirement assurées jusqu'à la prochaine Assemblée du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions légales applicables.

Si le Directoire n'a qu'un seul membre, dans le cas mentionné ci-dessus, le mandat peut, jusqu'à l'assemblée du Conseil de Surveillance suivante, être exercé par un membre du Conseil de Surveillance nommé par le Conseil de Surveillance. Pendant cette période, le mandat du membre du Conseil de Surveillance sera suspendu.

Art. 15. Les Assemblées du Directoire. Le Directoire élira un président parmi ses membres. Il pourra choisir un secrétaire qui n'est pas nécessairement membre du Directoire. Il dressera et conservera les procès-verbaux des assemblées du Directoire ainsi que des Assemblées Générales des Actionnaires. Le Directoire se réunira sur convocation du président ou de deux membres du Directoire au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera le Directoire et les Assemblées Générales des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les membres du Directoire désigneront par un vote majoritaire un autre membre du Directoire, ou de toute autre personne lorsqu'il s'agit d'une Assemblée Générale des Actionnaires, pour assumer la présidence de ces assemblées.

Le Directoire peut nommer des directeurs dont un directeur général, des directeurs adjoints, tous autres directeurs et des chargés de mission que la Société estime nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. De telles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Directoire. Les directeurs et les chargés de missions n'ont pas besoin d'être membre du Directoire ou Actionnaires de la Société, à moins que les présents Statuts n'en décident autrement. Le Directoire attribue aux directeurs et chargés de missions leurs droits et obligations.

Les Avis de convocation d'Assemblée du Directoire devront être transmis au membre du Directoire au moins quarante-huit heures (48.00 heures) avant la réunion, sauf en cas d'urgence, lequel sera mentionné dans les convocations. Les membres du Directoires peuvent renoncer aux avis de convocation par écrit, par télégramme, par télex, par télécopie ou toute autre moyen de communication comparable. Les réunions dont la date et le lieu ont été adoptés dans une décision du Directoires ne nécessitent d'avis de convocation distincts.

Chaque membre du Directoire peut pour chaque Assemblée mandater par écrit, par télégramme, par courrier électronique ou par tout moyen de communication comparable un membre du Directoire. Un membre du Directoire peut représenter plusieurs membres.

Chaque membre du Directoire peut participer aux réunions/assemblées par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication dès lors que chaque participant peut entendre les autres et participer aux débats. La participation par ces moyens de communication est considérée comme une présence à la réunion. Conformément au dernier paragraphe de cet article, les membres du Directoire n'agiront que lors des Assemblées dûment convoquées.

Les membres du Directoire n'engagent pas la Société par leur signature individuelle, à moins qu'ils y soient autorisés par une décision particulière du Directoire.

Le Directoire ne délibère ou n'agit valablement seulement si la majorité des membres sont présents ou représentés.

Les décisions du Directoire seront retranscrites dans des procès-verbaux signées par le président de l'Assemblée. Les copies d'extraits de tels procès verbaux devant être produites pour les besoins de procédures judiciaires ou autres seront signées par le président de l'Assemblée ou par deux de ses membres.

Les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si, lors d'une assemblée, les votes en faveur et contre une décision sont égaux, le président détient une voix prépondérante.

Les décisions circulaires c'est-à-dire approuvées et signées par tous les membres du Directoires auront le même effet que les décisions adoptées lors des réunions du Directoire. Chaque membre approuve les décisions: par lettre, par télégramme, par télex, par télécopie ou par tout autre moyen de communication comparable. Les approbations seront confirmées par écrit et tous les documents formeront un ensemble prouvant que la décision a été prise.

Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Directoire, ou de toute autre personne à laquelle un pouvoir de signature aura été délégué par le Directoire.

Art. 17. Délégation de pouvoir et Comité d'Investissement. Le Directoire de la Société peut déléguer à une ou plusieurs personnes physiques ou morale, (qui ne sont pas membres du Conseil de Surveillance ni nécessairement membre du Directoire) ses pouvoirs de conduite de gestion quotidienne et des affaires courantes (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé à engager la Société) et ses pouvoirs d'effectuer des actes pour réaliser la politique et l'Objet Social. Leurs pouvoirs seront déterminés par le Directoire et ils pourront, si le Directoire l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Directoire instaurera un Comité d'Investissement, qui se composera d'au maximum cinq (5) membres désignés par le Directoire à partir d'une liste de candidats proposée par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire peut, entre autres, instaurer d'autres comités spéciaux, tels qu'un comité consultatif et peut instaurer tout autre comité spécial tel que décrit plus amplement dans le document d'émission, afin de conduire certaines missions et fonctions expressément déléguées à un tel comité.

Un (1) observateur qui aura le droit de siéger au Comité d'Investissement peut être nommé par le Comité d'Investissement. Il n'aura aucun droit de vote, mais sera informé dans les mêmes conditions et recevra les mêmes documents que les membres du Comité d'Investissement et sera invité à toutes les assemblées de ce comité.

Le Comité d'Investissement opérera conformément aux règles suivantes:

(i) le Comité d'Investissement se réunira aussi souvent que nécessaire pour accomplir ses missions (précisé ci-dessous) mais jamais moins de trois (3) fois par an;

(ii) la participation de trois (3) membres (présents ou représentés) au moins constituent un quorum. Les décisions sont prises à la majorité des membres du Comité d'Investissement (à moins qu'une majorité spéciale du Comité d'Investissement ne soit requise);

(iii) les membres du Comité d'Investissement peuvent participer à une assemblée du Comité d'Investissement par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication dès lors que chaque participant peut entendre les autres et prendre part aux débats.

(iv) Tout membre peut intervenir lors de toute Assemblée en mandatant un autre membre par procuration écrite, par télégramme, télex ou téléfax ou tout autre moyen de communication comparable, une simple copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Compte-tenu des recommandations du Conseiller du Fonds (et selon les obligations de conseil de celui-ci, évoquées à l'article 3 des présents Statuts) quand elles sont pertinentes, le Comité d'Investissement est responsable des missions suivantes:

(a) analyser et statuer sur:

(i) les investissements ou désinvestissements potentiels / éventuels;

(ii) le niveau adéquat des réserves financières,

(iii) les décisions d'attribution de capitaux/d'actifs;

(b) approuver les coûts et des dépenses relatifs aux investissements;

(c) analyser les dépenses de la Société, effectuer divers autres fonctions administratives; et

(d) rédiger un rapport au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Art. 18. Indemnité. Dans le respect de la législation luxembourgeoise, aucun des membres du Directoire, du Comité d'Investissement et du Conseil de Surveillance («Personne Indemnisée») ne sera responsable devant la Société ou devant les Actionnaires.

Les pertes et les dommages causés par les Personnes Indemnisées dans le cadre des activités de l'entreprise seront indemnisés par la Société, dès lors que cela intervient dans le respect des rôles et attributions de chaque membre du Directoire, du Comité d'Investissement et du Conseil de Surveillance, sauf si la perte ou le dommage découle principalement d'une faute lourde ou d'une conduite délibérée d'une Personne Indemnisée.

Art. 19. Politiques d'investissement et restrictions. Le Conseil d'Administration, en se fondant sur le principe de répartition des risques, décide des investissements conformément aux politiques d'investissement fixées ponctuellement et aux stratégies à adopter en ce qui concerne la Société et la conduite des affaires et de la gestion de la Société. Toutes les restrictions sont définies par le Directoire dans le respect des lois et des règlements applicables.

La Société est autorisée à (i) utiliser les techniques et les instruments relatifs aux valeurs mobilières à condition qu'ils soient employés pour la gestion effective du portefeuille; (ii) et à utiliser les techniques et les instruments destinés à assurer une protection contre les risques de change dans le cadre de la gestion de ses avoirs et de ses dettes («assets and liabilities»).

Art. 20. Conflits d'intérêt. Des situations peuvent se produire où le Conseiller du Fonds, l'Agent Administratif, le Dépositaire et éventuellement d'autres parties (y compris leurs directeurs, dirigeants, employés) ont des conflits d'intérêts dans leurs relations avec la Société. Notamment, le Conseiller du Fonds, l'Agent Administratif et le Dépositaire qui

n'assurent pas leurs services exclusivement pour la Société, mais probablement aussi pour d'autres tiers dont les intérêts pourraient être en conflit avec ceux de la Société et de ses investisseurs.

Les conflits d'intérêts seront limités aux cas où une personne ayant un intérêt personnel et financier direct incompatible avec celui de la Société ou si une telle personne est membre d'une personne morale d'un autre Fonds dont les intérêts peuvent être en conflit avec ceux de la Société.

En cas de conflits d'intérêts, une distinction sera faite entre les conflits «mineurs» et les conflits «majeurs».

Les conflits d'intérêt «mineurs» concernent:

- les investissements dans des MFI dans lesquels INCOFIN détient déjà une participation, d'un des Fonds apparenté ou d'un des investisseurs (full disclosure);
- les Co-investissements (synchrones) avec INCOFIN, Fonds apparentés ou investisseurs (full disclosure);
- les négociations d'attribution d'affaires engagées avec les Fonds apparentés.

Les conflits «majeurs» concernent:

- les conflits d'intérêts qui n'ont pas été résolus par le Comité d'Investissement par un vote majoritaire;
- Les transactions d'achat d'«inter-fonds» ou les ventes entre la Société d'une part et INCOFIN, les Fonds apparentés ou les Investisseurs d'autre part, à l'exception des transactions d'INCOFIN antérieures à l'établissement de la Société (c.-à-d. Warehouse transaction).

Les conflits «mineurs» seront résolus au niveau du Comité d'Investissement, sans en référer, au Conseil de Surveillance. Les conflits «majeurs» seront résolus au niveau du Conseil de Surveillance. Dans chacun de ces cas, les parties en cause, fourniront des déclarations complètes, sauf informations confidentielles, relatives au conflit. Le Conseil de Surveillance sera informé par écrit de tout conflit d'intérêt mineur, même si ce conflit d'intérêt est en cours de résolution par le Comité d'Investissement; il en outre passe la décision.

Les cas suivants seront toujours réputés être des conflits d'intérêts «majeurs» et soumis automatiquement au Conseil de Surveillance:

(a) Un investissement à l'étude concernant ou impliquant, l'un des cas suivants:

(i) un achat (de ou à) ou toute transactions impliquant la vente (de ou à) ou un acte de disposition d'un groupe apparenté du Conseiller du Fonds, de tout Fonds Apparenté ou à tout membre de la Société, ou toute personne avec laquelle un tel membre est affilié.

(ii) un achat réalisé par ou toute réalisation impliquant la vente ou un acte de disposition d'un ou plusieurs Investisseurs;

(iii) un achat (de ou à) ou toute réalisation impliquant la vente ou un acte de disposition où le Conseiller du Fonds ou l'un des membres de son groupe apparenté ou tout Fonds apparenté ou un Investisseur ou l'un des membres de son groupe apparenté, ayant reçu des honoraires (autre que le revenu d'honoraires d'un MFI autorisé sous clause 5 du contrat de conseil) ou qui détient des valeurs dans l'une des parties à la transaction ou dans l'un de leurs groupe apparenté;

(iv) tout transfert ou «arrangement» que le conseiller du Fonds a ou peut avoir conclu relatifs aux portefeuilles d'investissement autres que les investissements de la Société; ou

(b) une transaction qui implique d'emprunter à un Investisseur.

Les conflits (mineurs ou majeurs) actuels ou potentiels seront indiqués par le Conseiller du Fonds, par le Directoire, par tout Actionnaire, par tout membre du Comité d'Investissement ou du Conseil de Surveillance au Comité d'Investissement. La déclaration écrite précisera les caractéristiques du conflit. Le Directoire tiendra un registre de toutes ces déclarations de conflit d'intérêt et le tiendra à disposition pour être consulté, sur demande du Conseil de Surveillance ou de tout investisseur.

Si une personne, concernée par les stipulations sur les conflits d'intérêts, est un Actionnaire, un employé ou une quelconque manière Affiliée d'une personne avec laquelle la Société entretient des relations d'affaires régulières, cette personne peut transmettre une déclaration générale au Conseiller du Fonds ou à tout autre membre du Comité d'Investissement ou du Conseil de Surveillance selon les circonstances, mentionnant son statut, ce qui aura pour effet de le considérer comme ayant un intérêt pour tous les contrats conclus avec une telle personne ou entité. La déclaration d'une telle personne sera suffisante en tant que notification d'intérêt.

A moins que les membres du Comité d'Investissement/du Conseil de Surveillance en conviennent autrement, une personne ayant un conflit d'intérêts mineur ou majeur sera exclue du vote sur toutes les questions relatives à ce conflit mineur/majeur d'intérêts.

S'il advient que le Comité d'Investissement décide de bonne foi qu'il existe un conflit concernant un investissement ou une décision potentielle d'investir, et qu'un tel conflit mineur est suffisamment sérieux pour altérer une décision d'investir ou de désinvestir, le Comité d'Investissement décidera de permettre ou non à la Société de continuer d'investir. Si le Comité d'Investissement décide qu'il existe un conflit d'intérêt mineur autre qu'en cas d'un investissement ou d'une disposition il prendra les mesures nécessaires pour régler un tel conflit.

Si le Conseil de Surveillance, dans sa discrétion unique et absolue, estime être confronté à un conflit d'intérêt majeur suffisamment sérieux pour altérer toute décision d'investissement ou de désinvestissement, il fera part d'un tel conflit avec ses recommandations au Comité d'Investissement qui prendra acte des recommandations et agira en conséquence.

Lors de l'application des stipulations de la présente section, les parties s'engagent à suivre et à adhérer aux principes de transparence et de faire preuve de bonne foi.

La violation de cette stipulation par des employés, des dirigeants, ou des directeurs du conseil du Fonds sera réputée commise par le Conseiller du Fonds.

Si le Conseiller du Fonds, les Actionnaires, le Directoire ou le Comité d'Investissement ou le Conseil de Surveillance ou tout autre employé ou membre consulte le Comité d'Investissement/Conseil de Surveillance à propos d'une question engendrant un conflit d'intérêts (mineur ou majeur), et si le Comité d'Investissement/Conseil de Surveillance écarte un tel conflit; ou si le conseiller du Fonds, les Actionnaires, le Directoire ou le Comité d'Investissement ou le Conseil de Surveillance ou tout autre employé ou membre agit de manière à être approuvé par le Comité d'Investissement, ou conformément aux normes ou aux procédures, approuvés par le Comité d'Investissement ou le Conseil de Surveillance relativement à un tel conflit d'intérêt, alors ni le Conseil du Fonds, ni les membres du Directoire, ni ceux du Comité d'Investissement et/ou du Conseil de Surveillance ni tout autre membre ne seront responsables devant la Société ou ses Investisseurs pour de tels actes, y compris des actions favorables à leurs intérêts propres.

Art. 21. Auditeurs. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinés par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira toutes les obligations légales.

Assemblée générale - Exercice annuel - Distribution

Art. 22. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Ses décisions lient l'ensemble des Actionnaires indépendamment de la Catégorie des Actions qu'ils détiennent. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour exiger, effectuer ou ratifier les actes relatifs aux activités de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation du Directoire. Elle se réunira également sur convocation écrite des Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social seront invités par écrit.

Un ou plusieurs Actionnaires représentant conjointement au moins un dixième du capital social souscrit peuvent exiger d'ajouter de nouvelles questions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Cette demande sera envoyée au siège de la Société au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée par la lettre recommandée.

Chaque année, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle se tiendra le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures conformément à la Loi luxembourgeoise dans la municipalité de Luxembourg à l'adresse précisée dans la convocation. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée Générale ordinaire se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées d'Actionnaires peuvent se tenir en des lieux et heures tels que respectivement indiqués dans les convocations.

Les Actionnaires se réuniront physiquement, par vidéoconférence ou par conférence téléphonique sur initiative du Directoire. La convocation indiquera l'ordre du jour et sera envoyée à chaque actionnaire dont l'adresse est mentionnée dans le Registre des Actionnaires ou à une autre adresse préalablement indiquée par l'Actionnaire, au moins huit jours calendaire avant la tenue de l'Assemblée.

Avant l'Assemblée, un Actionnaire participant par vidéoconférence ou par conférence téléphonique, indiquera un mandataire, qui assistera physiquement à l'Assemblée et confirmera les votes exprimés par l'Actionnaire qu'il représente. L'ordre du jour sera préparé par le Directoire, sauf si l'assemblée est convoquée sur demande écrite des Actionnaires, dans ce cas le Directoire peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Dans la mesure où toutes les Actions sont nominatives et si aucune publication n'est faite, les convocations aux Actionnaires peuvent être expédiées par courrier recommandé seulement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme étant régulièrement convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable de l'Assemblée.

Le Directoire peut déterminer toutes autres conditions devant être remplies par les Actionnaires afin d'assister aux Assemblée des Actionnaires.

Les affaires traitées lors de toute Assemblée des Actionnaires se limitera aux sujets de l'ordre du jour (ce qui inclut tous les sujets exigés par Loi) et aux questions incidentes à de tels sujets.

Chaque Action, de quelque soit sa Catégorie, confère un droit de vote, conformément à la loi luxembourgeoise et à ces présents Statuts. Un Actionnaire peut participer lors de toute Assemblée des Actionnaires en mandatant une autre personne, qui n'est pas nécessairement un Actionnaire et qui peut être un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société, par écrit ou par câble, de télex ou de fac-similé.

Les Actionnaires peuvent voter en utilisant le vote par courrier en remplissant un formulaire qui indiquera leur identité, et leur choix de vote ou abstention. Les formulaires qui n'indiquent pas le vote ou l'abstention sont invalides.

Afin d'être pris en considération pour le calcul du quorum, les formulaires devront avoir été reçus par la Société au plus tard 2 jours avant l'Assemblée des Actionnaires.

A moins que la Loi n'en dispose autrement, les Assemblées Générales des Actionnaires ne délibéreront valablement seulement si les Actionnaires représentant la majorité du capital sont présents ou dûment représentés.

Si cette condition n'est pas remplie, une deuxième Assemblée pourra être convoquée, par lettres recommandées envoyées au moins huit jours calendaires avant l'Assemblée. Une telle convocation reprendra l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'Assemblée précédente.

A moins que la Loi ou les présents Statuts n'en dispose autrement, les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés.

Art. 23. Suppression de Catégories d'Actions. Si, pour une quelconque raison, la valeur de l'actif net de toute la Catégorie d'Actions émises par la Société diminuait à, ou n'aurait pas atteint, un montant qui, de l'avis du Directoire, serait un montant minimum pour la Société ou, si une Catégorie d'Actions, pour être gérée d'une façon économiquement efficace; ou si un changement de la situation politique, économique ou monétaire; ou si pour un motif de rationalisation économique, le Directoire peut, à l'unanimité du Conseil de Surveillance et avec l'accord préalable exprimée par un vote majoritaire de 75% de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Catégorie en cause, décider de racheter toutes les Actions relevant de la ou des Catégorie(s) au prix de la Valeur d'Actif Net par Action (compte-tenu des prix réels de réalisation des investissements et des dépenses de réalisation) calculé à la Jour d'évaluation d'entrée en vigueur de la décision. La Société mettra en demeure les détenteurs de la ou des Catégorie(s) d'Actions en cause, en indiquant les raisons et les modalités des opérations de rachat et ce, avant la date d'effectivité du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Directoire par le paragraphe précédent, la volonté de l'Assemblée Générale des Actionnaires, par une décision adoptée par un vote majoritaire de 75% de l'Assemblée Générale des Actionnaires, dans toutes les autres circonstances, a le pouvoir, sur proposition du Directoire, de racheter toutes les Actions relevant d'une Catégorie et de régler le montant de leur Valeur Nette d'inventaire par Actions (compte-tenu des prix réels de réalisation des investissements et des dépenses de réalisation) calculés à la Jour d'évaluation d'entrée en vigueur d'une telle décision.

Les capitaux qui ne peuvent être distribués à leurs Bénéficiaires suite au rachat seront déposés auprès du Dépositaire pendant une période de six mois; après une telle période, les capitaux seront déposés à la caisse de Consignations par les personnes habilitées.

Art. 24. Année Comptable. L'année comptable de la Société débutera chaque année le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 25. Distributions. Pour toute Catégorie d'Actions conférant un droit aux distributions, le Directoire avec le consentement unanime du Conseil de Surveillance et avec l'approbation préalable donnée par un vote majoritaire de 75% de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut décider de verser des dividendes intérimaires conformément aux conditions déterminées par la Loi et selon l'émission du document.

Aucune distribution ne sera décidée, dans aucune Catégorie d'Actions, dans le cas où la Société serait en défaut selon les Termes et Conditions applicables aux Titres Mezzanine ou lorsque des paiements liés au rachat des Titres Mezzanine seraient encore dus.

Le versement des distributions aux porteurs des Actions nominatives sera effectué aux adresses indiquées dans le Registre des Actionnaires.

La devise, l'heure et le lieu du paiement des Distributions seront occasionnellement déterminés par le Directoire.

La Société ne distribuera des valeurs ou d'autres éléments de ses actifs aux Actionnaires qu'avec leurs consentements. Des distributions seront évaluées au prix inférieur de la valeur des documents comptables.

Toute distribution non réclamée dans un délai de cinq ans suivant sa déclaration sera réputée abandonnée et retournée à la (aux) Catégorie(s) des Actions émises.

Aucun intérêt ne sera réglé pour un dividende annoncé par la Société et gardé à la disposition de son Bénéficiaire.

Stipulations finales

Art. 26. Conseiller du Fonds. L'Assemblée Générale des Actionnaires nommera un Conseiller du Fonds, dont le mandat consultatif décrit dans le document d'émission sera notamment:

- i. d'identifier, évaluer et structurer les opportunités d'investissements;
- ii. de présenter les opportunités d'investissements au Comité d'investissements;
- iii. de surveiller les principaux investissements du Comité d'Investissement
- iv. et de faire des rapports sur les investissements de la société.

Art. 27. Dépositaire. Conformément à la Loi, la Société conclura un contrat de Dépositaire avec une banque ou un établissement de crédit («le Dépositaire») en accord avec les dispositions de la loi du 5 avril 1993 sur les professions du secteur financier.

Le dépositaire assumera les obligations/missions et les responsabilités par la Loi.

Si le dépositaire désire se retirer, le Directoire s'efforcera de trouver un successeur au Dépositaire dans les deux mois suivants la prise d'effet d'un tel retrait. Le Directoire peut décider de changer de Dépositaire, à la majorité préalable du Conseil de Surveillance, mais ne le démettra de ses fonctions seulement au moment où il aura nommé un autre Dépositaire.

Art. 28. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec l'accord préalable des détenteurs de Titres Mezzanine. Lors de cette Assemblée, les Actionnaires, qui représentent au moins deux-tiers du capital social de la Société, doivent être présents ou représentés et la décision de dissoudre la Société doit être prise par une majorité d'au moins trois-quarts des votes pour être valable.

Si le capital social tombe en-dessous de deux-tiers du capital minimum indiqué à l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale des Actionnaires par le Directoire. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera exigé, statuera sur la dissolution à la majorité simple des Actions présentes et représentées lors de l'Assemblée.

La question de la dissolution de la Société sera soumise ultérieurement à l'Assemblée Générale des Actionnaires si le capital social tombe en-dessous d'un quart du capital minimum défini à l'article 5; dans un tel cas, l'Assemblée Générale se tiendra sans aucune condition de quorum et la dissolution peut être décidée à la majorité d'un quart des Actions présentes et représentées lors de l'Assemblée.

L'Assemblée doit être convoquée de sorte qu'elle se tienne dans un délai de quarante jours suivant le constat que la Valeur Nette d'Inventaire de la Société est tombée en-dessous de deux-tiers ou d'un quart du minimum légal, selon les circonstances.

Lors de la dissolution de la Société, les investisseurs auront le droit de recevoir un montant (s'il existe), après le paiement préalable de la dette prioritaire suivi en second lieu par celui des Titres mezzanine et de toutes les autres dettes, engagements et impôts dans l'ordre de priorité suivant:

(i) En Premier- Remboursement des contributions d'Actions versées par les Actionnaires de Catégorie «A»: 100% aux Actionnaires de Catégorie «A» au pro rata de leurs contributions jusqu'à ce que chaque détenteur des Actions de Catégorie «A» soient intégralement désintéressés;

(ii) En Deuxième- Retour Préférentiel: 100% aux Actionnaires de Catégorie «A» au pro rata de leurs contributions en Actions jusqu'à ce que chaque détenteur des Actions de Catégorie «A» ait reçu un retour cumulatif égal à son taux de rendement minimal;

(iii) En Troisième- partage: Au-delà de l'équilibre, 70% de l'excédant sera distribué aux Actionnaires de Catégorie «A» proportionnellement à leurs contributions en Actions, 20% seront distribués aux Actionnaire de Catégorie «B», et 10% seront distribués aux détenteurs de Titre Mezzanine proportionnellement à leurs contributions dans ces Titres.

Art. 29. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignées par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le(s) liquidateur(s) devront s'efforcer pour liquider, exécuter, vendre ou déposer autrement tous les investissements résiduels de la Société.

Les liquidateurs utiliseront les actifs disponibles pour la distribution parmi les Actionnaires selon les dispositions des Statuts et du Document d'émission et agiront selon des lois et des règlements applicables quand ils réaliseront les investissements et liquideront la Société.

Art. 30. Amendements aux Statuts de la Société. Ces Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux conditions suivantes de quorum et de majorité. L'Assemblée Générale des Actionnaires ne délibérera pas valablement à moins que la majorité du capital soit représentée et l'ordre du jour indiqué par les amendements proposés aux Statuts et, s'il y a lieu, le texte des amendements qui concernent les objets ou la forme de la Société. Lors des Assemblées, des décisions relatives aux Statuts, doivent pour être adoptées être soutenues par au moins trois quarts des votes.

Art. 31. Rapport. Les mots impliquant un genre masculin incluent également le genre féminin et les mots évoquant des personnes ou des Actionnaires désignent indifféremment des personnes physiques et morales telles que des sociétés, des associations et tout autre groupe organisé de personnes, établis ou non.

Art. 32. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle qu'elle a été et sera modifiée.

Art. 33. Définitions. Les mots utilisés dans les présents Statuts (à moins qu'ils soient définis ci-dessus) se comprendront tels que dans le Document d'émission.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) Actions de Catégorie «A» et une (1) Actions de Catégorie «B» ont été souscrites par INCOFIN CVSO, ci-avant nommé, pour un montant total de cinquante mille cent dollars (USD 50.100,-).

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille cent dollars (USD 50.100,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 36.692,5 (taux de change (median price) du 31 juillet 2007: USD 1,- = EUR 0,73239).

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ si mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2. Sont nommés comme membres du directoire de la Société:

- Rita Van den Abbeel, Chief Investment Officer, née le 4 avril 1963 à Asse, Belgique, demeurant 180, Roomstraat, 1701 Dilbeek, Belgique; et

- Geert Peetermans, Chief Investment Officer, né le 11 décembre 1968 à Louvain, Belgique, demeurant 2, Linthoutseweg, 1861 Meise, Belgique.

3. Est nommé comme membre du conseil de surveillance de la Société:

- Louis de Cannière, Managing Director, née le 29 octobre 1959 à Herentals, Belgique, demeurant Sneeuwbeslaan 20, 2610 Wilrijk, Belgique.

4. Est nommé comme réviseur d'entreprises de la Société:

- DELOITTE S.A., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

5. Le mandat des membres du directoire, membre du conseil de surveillance et réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. De Cannière, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, LAC / 2007 / 21214. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007116202/202/1630.

(070133248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Arial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 96.852.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.

Référence de publication: 2007116238/4507/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09401. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Arial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 96.852.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.

Référence de publication: 2007116239/4507/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09403. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Arial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 96.852.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.

Référence de publication: 2007116240/4507/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09405. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

PIMAR Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 114.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.

Référence de publication: 2007116241/4507/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09407. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Riace Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.058.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

RIACE INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007116243/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07861. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Kalnis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.873.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007116246/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05070. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Abacab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.797.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

T. Drot.

Référence de publication: 2007116198/1321/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09944. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Seward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.906.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007116245/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07715. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

SEPIM, Société d'Engineering et de Participations Immobilières, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 17.494.

Le bilan de la société au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007116251/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07718C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Gabrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.840.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

GABRIFIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007116242/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07864. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Axima, Axima Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités Zare llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 26.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AXIMA, AXIMA SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116195/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08394. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

INTAX Steuerberatung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 110.552.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007116197/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09807. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

VIK Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.020.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour VIK INVESTMENT HOLDING S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116253/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07593. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Real Trading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour REAL TRADING HOLDING S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116254/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07590. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour NUPUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116255/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07589. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Libretti HOLDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.787.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour LIBRETTI HOLDING S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116257/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07598. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Nupur Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Brown Holding S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour NUPUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116256/1021/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07585. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Avalan Consulting A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 17, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 95.249.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007116196/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09805. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

K13 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.168.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour K13 HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007116259/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07569. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Libretti HOLDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 73.787.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour LIBRETTI HOLDING S.à r.l.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007116258/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07577. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Motor Car Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 99.919.

In the year two thousand and seven, on the 25 September.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of MOTOR CAR LEASING S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) established under laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 99.919, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), incorporated pursuant to a notarial deed of notary André-Jean-Joseph Schwachtgen

on 26 March 2004, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), number 521, dated 18 May 2004 (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles of Association) have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the notary Blanche Moutrier, dated 18 December 2006, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), number 2033, dated 14 February 2007.

The Meeting is opened at 11.45 a.m. with Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, as chairman. The chairman appoints Mr Grégoire Chaste, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Ms Julie Chartrain, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the Shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the Shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the persons who represent the Shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all two thousand and fifty (2,050) ordinary shares with a nominal par value of thousand euro (EUR 1,000.-), representing the entire subscribed share capital of the Company of two million fifty thousand euro (EUR 2,050,000.-), are present or duly represented at the Meeting. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of two million fifty thousand euro (EUR 2,050,000.-), represented by two thousand and fifty (2,050) shares having a nominal value of thousand euro (EUR 1,000.-) each, to an amount of two million one hundred fifty thousand euro (EUR 2,150,000.-) by the creation and issue of one hundred (100) new shares of the Company, having a nominal value of thousand euro (EUR 1,000.-) each.

3. Waiver by Mr Pierre Colas of its preferential subscription right.

4. Intervention, subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above.

5. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

7. Ancillary provisions.

IV. the Meeting, after deliberation, passed the following resolution by an unanimous vote:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at this Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to raise it from its current amount of two million fifty thousand euro (EUR 2,050,000.-) to a total amount of two million one hundred fifty thousand euro (EUR 2,150,000.-) by the issuance of one hundred (100) new shares with a nominal value of thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The Meeting, after having ascertained that the other existing Shareholder has waived his preferential subscription right, resolves to the fully subscription of all the one hundred (100) new shares by AIGUILLE LTD, a company incorporated as a private company limited by shares under the laws of Mauritius on 4 February 2004, and having its registered office at 3rd Floor, Suite 340-345, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, P.O. Box 1070, Port Louis.

These new shares have been fully paid up in cash, so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«The Company's subscribed share capital is fixed at two million one hundred and fifty thousand euro (EUR 2,150,000.-) represented by two thousand one hundred and fifty (2,150) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 2,500.-.

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed at noon.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre 2007.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de MOTOR CAR LEASING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper (Immeuble B), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 99.919, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 26 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 521 du 18 mai 2004 (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2033 en date du 14 février 2007.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Maître Gérard Neiens, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Grégoire Chaste, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Julie Chartrain, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment les Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les Actionnaires et/ou les mandataires des Actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des Actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes;

II. il résulte de cette liste de présence que les deux mille cinquante (2.050) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de deux millions cinquante mille euros (EUR 2.050.000,-) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de deux millions cinquante mille euros (EUR 2.050.000,-), représenté par deux mille cinquante (2.050) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, au montant total

de deux millions cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-) au moyen de l'émission de cent (100) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

3. Renonciation par Monsieur Pierre Colas à son droit de souscription préférentiel.

4. Intervention, souscription et libération en espèce de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus.

6. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

7. Divers.

IV. l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux millions cinquante mille euros (EUR 2.050.000,-) à un montant total de deux millions cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-) par l'émission de cent (100) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'Assemblée, après avoir constaté que l'autre Actionnaire existant a renoncé à son droit de souscription préférentiel, décide de la souscription intégrale de toutes les cent (100) nouvelles actions par AIGUILLE LTD, une société établie comme une «private company limited by shares» sous le droit mauricien en date du 4 février 2004, avec siège social au 3^{ème} étage, Suite 340-345, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, B.P. 1070, Port Louis.

Ces nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-) représenté par deux mille cent cinquante (2.150) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.500.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève l'Assemblée à 12.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: G. Neiens, G. Chaste, J. Chartrain, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 26 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11547. - Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007115601/272/180.

(070132011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

H.E.R.A. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour H.E.R.A. HOLDING S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116260/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07565. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Entreprise de Toiture Schaal Alex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4431 Belvaux, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 70.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007115620/213/11.

(070132344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007115621/212/12.

(070131999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Stesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 85.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007115622/272/12.

(070132009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Aerium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 131.705.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

- BUSINESS PRINCIPLE S.A., ayant son siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle 50, Panama, société enregistré au registre public de Panama, section Mercantil, Fiche 571018, document n ° 1147174,

ici représentée par M. Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve,

en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2007, laquelle procuration signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme dénommée AERIUM S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, en cours d'inscription au R.C.S. Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire J. Delvaux de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 24 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C.

L'actionnaire unique déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'associée unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 50.000,00 (cinquante mille Euros), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 1.250.000,00 (un million deux cent cinquante mille Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,00 (cinquante mille Euros) à EUR 1.300.000,00 (un million trois cent mille Euros), par l'émission de 625.000 nouvelles actions avec la valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part de l'actionnaire unique.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers

L'associée unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de 1.250.000,00 (un million deux cent cinquante mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,00 (cinquante mille Euros) à EUR 1.300.000,00 (un million trois cent mille Euros),

par l'émission de 625.000 nouvelles actions avec la valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

toutes soucrites par l'actionnaire unique, représentée comme dit ci-avant et entièrement libérées à leur valeur nominale par un versement en espèces d'un montant total de 1.250.000,00 (un million deux cent cinquante mille Euros) par ce dernier.

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique, suite à la résolution qui précède, de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.300.000,00 (un million trois cent mille Euros) représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euros).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à EUR 14.000,00.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: X. Mangiullo, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, LAC/2007/21682. — Reçu EUR 12.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007115598/208/66.

(070132019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Motor Car Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007115615/272/12.

(070132013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007115616/272/12.

(070132007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.661.925,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007115619/242/13.

(070132065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Fulmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.235.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115560/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09837. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Aerium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 131.705.

—
Statuts coordonnés en date du 31 juillet 2007, acte n^o 538 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007115802/208/12.

(070132020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Voosenfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 5.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007116279/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08134. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Voosenfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 5.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007116280/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08132. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Voosenfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 5.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007116281/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08136. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Estro, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 115.198.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007116188/2533/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08727. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Antipodes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.744.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007116284/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10334. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cyclops Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour CYCLOPS HOLDING S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116261/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07560. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Lascaux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.555.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007116186/2533/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08695C. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 septembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007115624/206/13.

(070132017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Jigam Strategy, Société à responsabilité limitée,

(anc. Jigam Strategy Sàrl).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 102.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 septembre 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007115685/2724/14.

(070133237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Sadir, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

J. Schellhorn

Gérant

Référence de publication: 2007116265/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03641. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Sinagua S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 46.841.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié (dépôt fait le 30 juillet 2007 - Réf: L070099420.05) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007116263/506/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05399. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Vittoria Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.485.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007116268/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09940. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Matar, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

J. Schellhorn

Gérant

Référence de publication: 2007116266/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03642. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Corp Immo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.435.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116194/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10128. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

IVC Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9577 Wiltz, 26, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 110.382.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IVC LUXEMBOURG S.A.

D. Decaluwé

Administrateur-délégué, Directeur financier

Référence de publication: 2007116192/6178/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00765. - Reçu 117 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Resilient Flooring Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9577 Wiltz, 26, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 109.439.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESILIENT FLOORING INDUSTRIES S.A.

D. Decaluwé

Directeur financier

Référence de publication: 2007116190/6178/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00773. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Syntonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 94.624.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007116184/2533/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08693. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Electa International Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 118.310.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116169/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10364. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

AMB Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007115684/212/12.

(070132890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007115682/212/12.

(070132886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Synchan Management Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.468.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48620 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007115611/211/11.

(070132120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Swedmec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.144.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47764 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007115612/211/11.

(070132122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Safe Side Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 64.297.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115556/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06687. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.**Cross Falls Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 89.243.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115558/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09835. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.**Dalor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.842.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115555/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06669. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.**Plénitude S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.727.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007116283/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10333. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.